

Levée de boucliers contre Sobeys

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Propriétaires et employés de marchés d'alimentation dénoncent la volte-face de la Ville de Sherbrooke, qui s'apprête à accorder aujourd'hui même le changement de zonage demandé par Sobeys pour son projet de magasin-entrepôt d'alimentation, et comptent manifester en grand nombre ce midi à la réunion extraordinaire des élus.

«On pensait que ce serait discuté à nouveau le 13 janvier seulement, c'est une tactique déloyale de la Ville de Sherbrooke de faire ça si rapidement,

on ne nous donne même pas le temps de nous organiser!» lance Paul Landry, propriétaire du marché Provigo du centre commercial King.

«En plus, on est en pleine période de Fêtes, ce n'est pas facile pour nous de nous organiser, mais on sera là pour montrer qu'on n'est pas d'accord avec ce projet-là», ajoute-t-il.

«Même les syndicats ont été avisés», dit M. Landry.

Feu vert

Après avoir choisi mercredi de reporter sa décision au début de 1997, le conseil municipal a annoncé hier, contre toute attente, une réunion pour ce

midi en vue de donner le feu vert à la procédure de changement de zonage demandée par Sobeys et l'homme d'affaires Jacques Gauvin, propriétaire d'une partie des terrains situés à l'angle des rues King Ouest et Comtois.

Sobeys doit aussi devenir propriétaire des installations de l'usine Balfirm, où travaillent 40 personnes, dont une partie du terrain servira de stationnement.

L'attaché politique du maire Jean Perrault, Jean-Yves Laflamme, justifie la hâte des élus par le fait que ces derniers «ont obtenu des réponses face à leurs craintes» sur l'avenir de Balfirm et que «Sobeys ne voulait pas attendre un mois; ils ont des dates d'implanta-

tion et le processus de zonage prend déjà trois mois».

«On ne peut pas bloquer un investissement, sinon il va aller ailleurs», fait-il valoir.

Sobeys, un géant de l'alimentation basé en Nouvelle-Ecosse, tente une première percée en Estrie. Il entend investir 2,5 millions \$ pour construire un magasin-entrepôt de 6000 mètres carrés à l'ouest de l'échangeur Darche.

La chaîne est déjà présente à Québec, en Beauce, dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord.

Une centaine de personnes

Selon Richard Raby, co-propriétaire

re du marché Métro Quintal Conseil, jusqu'à une centaine de personnes, employés et propriétaires de marchés d'alimentation, seront présents ce midi à l'hôtel de ville de Sherbrooke «pour dire qu'on n'est pas d'accord».

«On ne veut pas que Sobeys s'installe à Sherbrooke et on ne veut pas non plus qu'ils fassent un changement de zonage. On a vu le tort que ça a fait à Baie-Comeau!» dit M. Raby.

«Depuis 15 h, ça brasse pas mal, le téléphone ne dérouge pas! Il vont avoir des arguments pour les inviter à faire marche arrière!» a ajouté hier le commerçant.

Balfirm reste (A2)

LES SPORTS



Jacques Demers



Mike Keenan

Les Blues vivent Keenan... et le nom de Demers refait surface (C1)

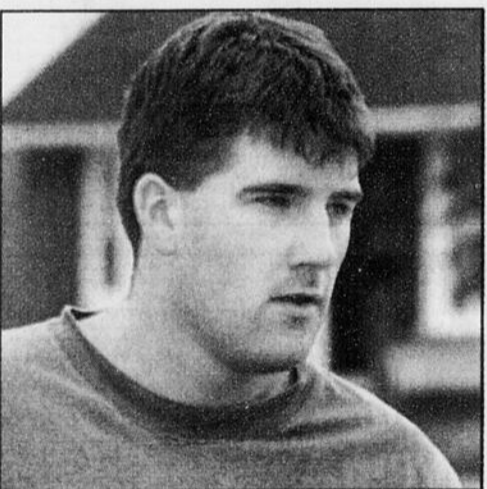
DÉMEMBREMENT

Ascot perd le quart de ses habitants (A3)

ALERTE

Larves de moule quagga dans les prises d'eau de Magog et Sherbrooke (B1)

JUSTICE

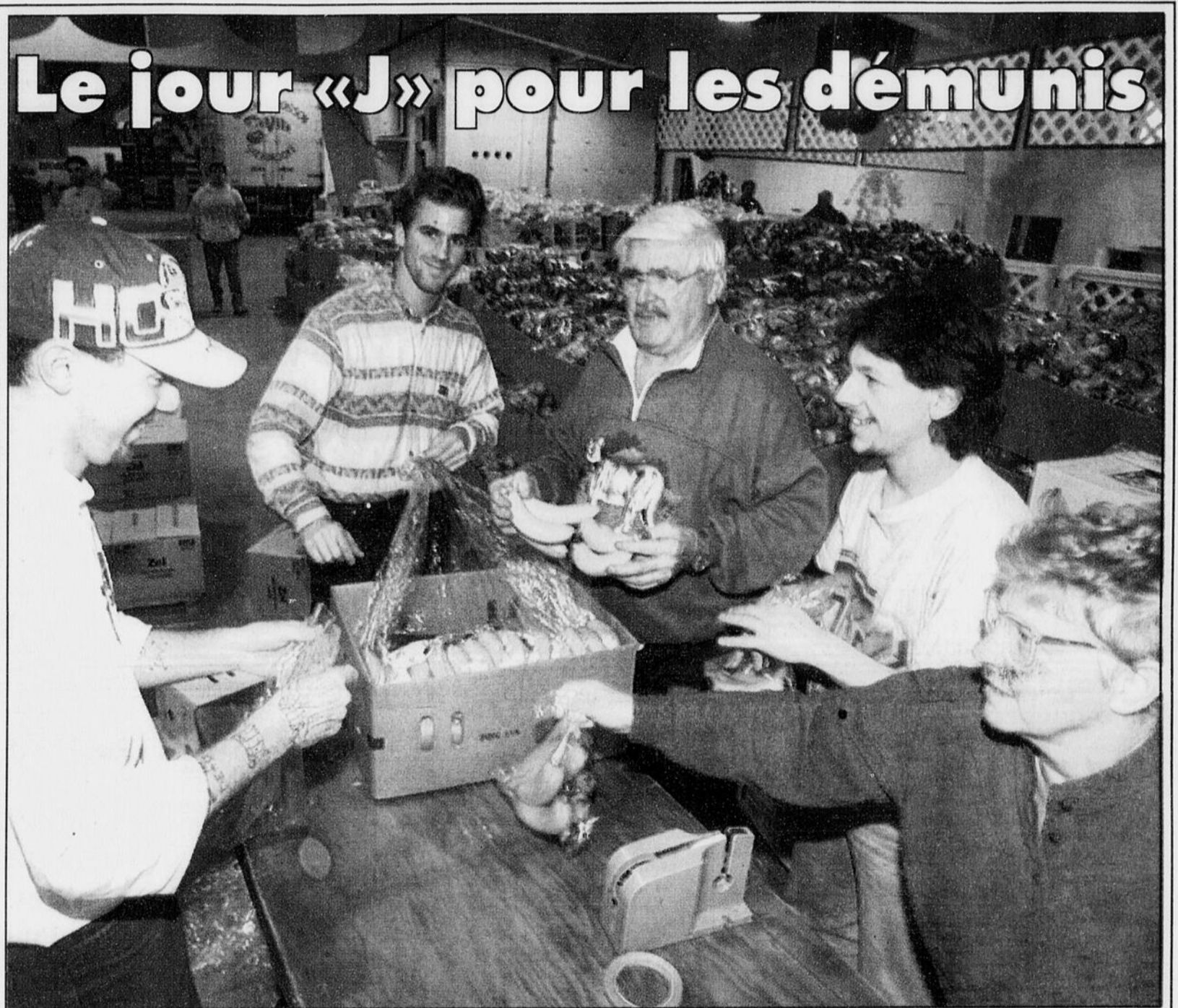


Le procès de Sylvain Lessard pour double meurtre se tiendra à Québec (B1)

ARTS et SPECTACLES



Mastroianni s'éteint à 72 ans et laisse 150 films en héritage (C7)



Une activité fébrile régnait à l'édifice CERAS de Sherbrooke, hier, où les Paniers de l'espoir ont établi leur quartier général et leur entrepôt de produits qui prennent aujourd'hui la direction des 1200 familles démunies déjà sélectionnées. Pas moins de 400 bénévoles et 35 camions étaient attendus à partir de 6 h ce matin pour aller chercher les derniers dons et acheminer les paniers confectionnés. Les bénévoles David Laramée, Dany Ward, Jean-Noël Savoie et Bruno Dupuis se chargeaient hier de faire des portions individuelles avec les fruits reçus. Si Dame Nature veut bien y mettre du sien, il ne devrait plus rien rester dans le bâtiment ce soir.

Imacom-Daguerre par Claude Poulin

C'EST À LIRE EN A4

Poursuite contre Supérieur Propane à East Angus

140 000 \$ réclamés pour la mort du couple Labrecque

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Les successions du couple Alexandre Labrecque et Lucille Bureau-Labrecque, qui a péri par asphyxie à son domicile de la rue Angus Sud, à East Angus, le 28 novembre dernier, réclament des dommages civils et punitifs de 140 000 \$ à la compagnie Supérieur Propane.

Par l'entremise de leur procureur, Jean-Laurier Demers, elles entendent démontrer que les deux décès «sont survenus dans des circonstances qui montrent, sans l'ombre d'un doute, la responsabilité civile contractuelle, quasi délictuelle et même délictuelle de la compagnie, de ses commettants et préposés, ainsi que ses mandataires.»

Dans l'esprit de la famille, il ne fait aucun doute que les décès résultent directement de la vente et de l'installation d'un système de chauffage inadéquat et dangereux «et ce, alors que vous étiez au courant des défauts du système et de son installation», lit-on dans la mise en demeure signifiée hier à la compagnie.

Système de sécurité

Pour Me Demers, c'est clair, et les proches des deux défunts entendent le démontrer aujourd'hui même aux médias, que le système de sécurité de la fournaise au gaz propane avait été neutralisé.

Dans un des paragraphes de la mise en demeure, on y va encore plus crûment sur la notion de négligence: «M. Labrecque et son épouse ont fait part de façon répétée à vos préposés de leur insatisfaction et de leurs craintes vis-à-vis le fonctionnement défectueux de l'ensemble du système de chauffage que vous leur avez vendu; vos préposés et commettants, plutôt que de remédier immédiatement à une situation extrêmement dangereuse, ont sciemment et de façon criminelle procédé à des manipulations du système de chauffage, de façon à neutraliser le système de sécurité même de cette

installation.»

Pour des raisons strictement budgétaires, on reproche à la compagnie d'avoir confié les plaintes concernant les mauvais fonctionnements d'un système en soi dangereux de façon inhérente à des gens manifestement mal qualifiés «et qui, plutôt que de protéger vos clients, les ont littéralement fait mourir, en neutralisant le système de sécurité prévu pour ces installations.»

On va jusqu'à suggérer dans la mise en demeure que «cette «façon» de neutraliser le système de sécurité, qui met en grave péril vos clients, ne serait pas limitée à M. et Mme Labrecque.»

Reproche

On reproche également à des représentants de la compagnie d'avoir, quelques heures après le double décès, réussi à entrer dans la maison sous de faux prétextes et à s'y isoler durant une nuit de temps.

Me Demers a expliqué que le mandat de ses clientes visait également à alerter le coroner en chef et à obtenir une enquête publique concernant toutes les circonstances de cette affaire, y compris l'installation défectueuse d'une fournaise qui aurait déjà fait l'objet d'avertissements de la Régie du Bâtiment du Québec, l'utilisation de personnel manifestement non qualifié pour des appels de services, les directives de neutralisation de systèmes de sécurité qui impliquent une négligence criminelle grave et, finalement, l'utilisation d'un subterfuge pour vous isoler sans aucune autorisation dans la résidence de deux personnes dont vos propres employés ont été la cause directe du décès.

Par ailleurs, le procureur Paul Crépeau analyse toujours le dossier et attend encore certains résultats d'expertises avant de décider s'il y aura des poursuites criminelles contre des individus ou encore la compagnie elle-même.

Cette décision pourrait être connue après les Fêtes.



Bloc: Biron insiste sur «la main tendue» (D1)

Météo / A2

DOUX

-6



Balfirm restera à Sherbrooke

□ L'entreprise «est performante et ses opérations sont profitables», assure-t-on



En arrière-plan, la bâtisse logeant les opérations de la compagnie Balfirm restera là où elle est à l'angle des rues King Ouest et Comtois. À droite, une partie du terrain que Balfirm a accepté de vendre au géant de l'alimentation Sobeys.

Haddad reluque un autre terrain rue King Ouest

Sherbrooke (DD)

Les élus municipaux de Sherbrooke ont décidé de prendre un moment de réflexion avant de faire un choix sur deux offres d'achat pour un terrain de 80 000 mètres carrés qui appartient à la Ville, situé rue King Ouest, entre l'autoroute 410 et la station-service Irving.

«Nous avons eu les informations ce matin seulement, on a donc demandé à nos services de faire les analyses nécessaires», mentionne le maire Jean Perrault.

Selon les informations obtenues par La Tribune, l'homme d'affaires Alain Haddad, propriétaire des pharmacies Jean-Coutu, a présenté une offre d'achat à la Ville en vue d'un projet commercial, qui a été suivie d'une autre proposition du promoteur René Saint-Pierre.

M. Haddad, qui était présent à la séance spéciale du conseil municipal hier midi, s'est refusé à tout commentaire, mais semblait pour le moins déçu de la décision du conseil municipal de reporter sa décision à 1997.

Ce terrain de 80 000 mètres carrés avait suscité l'intérêt de la société Les Mails Visa, en 1989, qui souhaitait y construire un centre commercial. La société avait toutefois fait marche arrière et perdu son option sur le terrain, dont le prix avait été fixé à 1,5 million.

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

Les quelque 40 employés de Balfirm peuvent dormir en paix: la direction de l'entreprise à Minneapolis, au Minnesota, donne l'assurance qu'elle poursuivra ses opérations à Sherbrooke, même si elle vend son terrain à la chaîne Sobeys et deviendra locataire.

«Sobeys a besoin d'une partie du terrain pour du stationnement, alors nous leur vendons pour le louer par la suite, mais nous n'avons aucune intention de changer la nature des opérations», affirme Kevin Whalen, le vice-président communications de Jostens, la compagnie américaine propriétaire de la filiale canadienne qui possède l'usine Balfirm de Sherbrooke.

Performante

«Balfirm est une entreprise performante et ses opérations sont profitables», affirme en outre M. Whalen, rejoint hier à son bureau de Minneapolis.

Jostens a accepté une offre d'achat de la chaîne Sobeys, qui entend construire un magasin-entrepôt de 6000 mètres carrés sur un terrain situé à l'angle des rues King Ouest et Comtois, à l'Ouest de l'échangeur Darche.

Pour aménager son stationnement, Sobeys a toutefois besoin d'une partie du terrain occupé par Balfirm, qui est en zone industrielle, et doit par le fait même obtenir un changement de zonage pour lui donner une vocation commerciale.

Après avoir bloqué, mercredi, la procédure de changement de zonage du terrain, parce qu'ils craignaient pour la survie de

Balfirm, les élus municipaux de Sherbrooke ont fait volte-face et doivent en principe approuver la modification demandée, lors d'une réunion spéciale ce midi.

Kevin Whalen souligne d'autre part que la direction de Balfirm à Sherbrooke a réuni hier après-midi ses employés pour les rassurer sur l'avenir de leur usine.

«Plus efficace»

Hier, la direction de Balfirm à Sherbrooke s'est refusée à tout commentaire.

Lorsqu'on lui demande s'il ne sera pas plus facile pour Jostens de fermer Balfirm une fois qu'elle sera locataire des installations, M. Whalen répond qu'il s'agit simplement d'une décision d'affaires et que Jostens «loue déjà une trentaine de ses installations».

«Notre décision (de vendre et de devenir locataire) est liée à une utilisation plus efficace de notre investissement. Nous recevrons de l'argent liquide de la vente et verserons un loyer par la suite», précise M. Whalen.

Jostens donne du travail à 5500 personnes, principalement aux États-Unis et au Canada, et son chiffre d'affaires annuel atteint 700 millions \$.

Au Canada, la compagnie se spécialise dans la production de matériel photographique pour les écoles et les entreprises, en plus de fabriquer des objets promotionnels, entre autres pour le sport, comme des bagues et des montres.

Transport adapté à St-Élie

Le maire Gingras est pris à partie

François GOUGEON

Sherbrooke

Le dossier du transport adapté à Saint-Élie-d'Orford est de nouveau compromis à la suite d'une volte-face du conseil municipal: une attitude que digère très mal la présidente du comité d'implantation de ce service, Marie-Paule Samson.

«Le maire (Richard Gingras) a décidé comme ça que ça ne marchait plus, que l'entente pour le projet mixte et fixe (transport adapté et transport en commun) ne tenait plus», a déploré Mme Samson.

«Le pire, a-t-elle rajouté, c'est que le maire nous avait dit il y a deux semaines que c'était de la faute du ministère des Transports alors qu'après vérification, lors d'une rencontre hier (mercredi), le ministère est très favorable à la tenue d'une expérience-pilote... On ne comprend pas le jeu du maire», a déclaré Mme Samson.

Celle-ci a aussi soutenu que le maire a décidé de couper de 12 000 \$ à 6 000 \$ sa contribution au projet financé aux trois quarts par le ministère des Transports.

«Le maire a invoqué la hausse du coût du service policier pour réduire l'aide promise. Et cela fait que le budget de 63 000 \$ qu'on avait prévu vient de tomber à 27 500 \$... C'est bien évident que la municipalité n'est pas intéressée à organiser le transport adapté, malgré que les besoins sont là», a aussi noté Mme Samson.



Marie-Paule Samson

Gingras tient position

Alors que l'instigatrice du projet a souligné que le projet-pilote modifiait d'à peine 10 minutes le circuit pour les usagers réguliers du transport en commun, le maire Richard Gingras a vivement réagi. «C'est le ministère des Transports qui nous a mis en garde parce que ce projet-là chambarde le tracé... J'ai dit à Mme Samson que je ne réglerais pas ce dossier-là sur la place publique. Je suis bien prêt à la rencontrer pour en rediscuter mais pas de temps-ci: mon travail c'est la SAQ!»

Du côté du ministère des Transports, un porte-parole, Denis L'Heureux, a expliqué que le projet entraînerait un changement du circuit régulier, avec la suppression d'un des deux services du transport en commun entre 8 et 9 heures du matin et en fin de journée. «C'est relativement limité comme impact. Et c'est justement pour mesurer tous les éléments qu'on a proposé à la municipalité une expérience-pilote de 30 à 45 jours. Mais nous n'avons pas reçu de réponse formelle à notre lettre du 8 novembre dernier», a soumis M. L'Heureux.

Quant au conseiller responsable du dossier du transport en commun, Germain Provencher, il ne s'est pas dit surpris de cette situation même s'il n'en connaissait pas tous les détails. «C'est bien le genre du maire d'agir comme ça... Mais je compte bien revenir à la charge au début de janvier. Il faut donner l'heure juste à la population», a dit M. Provencher.

loto-québec

Tirage du 96-12-18

6/6	1	1 816 727,10 \$
5/6+	8	68 127,20 \$
5/6	426	1 023,50 \$
4/6	20 841	40,10 \$
3/6	353 601	10,00 \$

Ventes totales: 15 932 143,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$

Numéro complémentaire: 19

Canco

Tirage du 96-12-19

1	2	7	11	15
26	28	30	33	34
35	36	39	44	46
51	52	60	63	66

NUMÉRO: 570314

Quotidien

Tirage du 96-12-19

3	4
---	---

NUMÉRO: 568047

loto-québec

Célébration 25 000 \$

Tirage du 96-12-19 378A884

(numéros non décomposables)

96-12-01	574A595	96-12-10	398D253
96-12-02	440C361	96-12-11	196C737
96-12-03	547D997	96-12-12	471C413
96-12-04	309C042	96-12-13	466B798
96-12-05	132C832	96-12-14	319B085
96-12-06	331B049	96-12-15	210D177
96-12-07	533D412	96-12-16	574D113
96-12-08	279A636	96-12-17	533D852
96-12-09	504A636	96-12-18	341C864

1 lot de 25 000 \$ chaque jour du 1^{er} au 31 décembre

À LIRE DEMAIN

Léonard Pelletier l'attrait magique du papier

Mars attaque Quand E.T. devient méchant

MÉTÉO La Tribune

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	DIMANCHE	LUNDI	INDICE UV
-6 PRÉC. 70	-4 PRÉC. 70	-2 PRÉC. 10	-1 PRÉC. 80	-2 PRÉC. 60	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 60 30 20 15

QUÉBEC

Chicoutimi	Nei	-8/-4	Québec	Nei	-8/-3
Gaspé	Nei	-2/3	Rimouski	Nei	-5/0
Iles-de-la-Mad.	Var	0/0	St-Georges	Nei	-8/-3
La Grande	Sol	-14/-18	Sept-Îles	Nei	-3/0
Lac-St-Jean	Var	-10/-6	Trois-Rivières	Nua	-6/-4
Montréal	Var	-6/-4	Val d'Or	Var	-14/-16

CANADA

Charlottetown	Var	0/1	Régina	Nei	-13/-14
Edmonton	Nei	-13/-8	St-John's	Plu	8/8
Fredericton	Var	-1/-5	Toronto	Var	-3/-7
Halifax	Var	0/1	Victoria	Plu	5/4
Ottawa	Var	-6/-6	Winnipeg	Nua	-16/-22

USA

Boston	Ven	1/2	New York	Var	1/3
Bridgeport	Var	0/3	Plattsburg	Nua	-5/-6
Burlington	Nua	-5/-6	Portland	Sol	-1/-2
Concord	Var	-3/-6	Providence	Ven	0/3
Detroit	Var	-6/-10	Washington	Sol	-2/-3

LE MONDE

Athènes	Sol	18/9	Mexico City	Nua	21/9
Beijing	Sol	4/-5	Moscou	Nua	-8/-11
Berlin	Nua	-1/-3	Paris	Nua	10/7
Hong Kong	Sol	21/15	Port-au-Prince	Sol	28/17
Lisbonne	Ave	17/12	Rome	Sol	18/9
Londres	Var	-6/-7	Tokyo	Sol	11/4

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco	Sol	32/22	La Havane	Sol	22/19
Bermudes	Ave	22/19	Martinique	Sol	30/23
Cancun	Sol	28/14	Myrtle Beach	Sol	5/-4
Caracas	Sol	30/23	Montego Bay	Sol	28/22
Freeport	Var	23/16	Orlando	Nua	11/2
Fort Lauderdale	Nua	17/11	Puerto Plata	Sol	28/18
Honolulu	Var	27/22	Tampa	Nua	12/2
Key West	Nua	18/15	West Palm B	Nua	17/11

Facteur Vent: -17

© 1996 Infomédia/Météo

EMPLOIS DU JOUR

Conseiller/ère vente (lit d'eau)
Offre: 2137776
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 15 à 22 000 \$/an (au rendement), 40 h/sem, 5 jours/sem, permanent, pl. temps
Exigences: français et anglais requis, équipe de jour, équipe de soir, semaine et fin de semaine, aptitude à communiquer, expérience requise, travailler dans un magasin spécialisé, 1 poste à t. partiel du jeudi au dimanche.

Animateur/trice plein air (enfants)
Offre: 2138646
Lieu: Waterville
Salaire: à discuter, temps partiel, trois à quatre jours/semaine
Exigences: avoir suivi cours de secourisme, avoir une connaissance du milieu de plein air, expérience en animation un atout, avoir 18 ans et plus, jour sur semaine et fin de semaine

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

LA QUOTIDIENNE 885-1631

INDEX

Arts:.....	C-6
Bandes dessinées:.....	C-8
Chez nous:.....	B-1
Décès:.....	D-6
Économie:.....	B-6
Opinions:.....	A-6
Horoscope:.....	C-8
Messier en liberté:.....	C-8
Petites annonces:.....	D-2
Sports:.....	C-1
Vivre:.....	D-1

LaTribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 11K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
(division La Tribune)

TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camelot: 3,71 \$
taxe de vente du Québec: 24 \$
Coût à l'abonné: 3,95 \$

ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance:	Temps	Prix	TPS	TVO	Total
droits réservés par camelot et camelots motorisés:	1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$
	6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$
	3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$
	1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$

Abonnement par la poste:

Abonnement par la poste:	Temps	Prix	TPS	TVO	Total
territoire immédiat	1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$
	6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$
	3 mois	80,00 \$	5,60 \$	5,56 \$	91,16 \$
	1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens ABC et de l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$

MARIO Goupil



Le Père Noël a désormais un nom...

Il sont au moins 465 de plus à croire au Père Noël aujourd'hui. Même que pour ces personnes, le Père Noël a désormais un nom: Hervé Demers.

Propriétaire du restaurant Chez Horace de la rue King Ouest, à Sherbrooke, Hervé Demers a en effet mis un peu de joie dans la vie de 465 personnes défavorisées, hier matin, en leur offrant tout à fait gratuitement un copieux petit déjeuner. Certaines étaient accompagnées de leurs enfants, qui ont aussi eu droit au déjeuner gratuit.

C'est la quatrième année de suite que Hervé Demers pose ce geste charitable. Même plus, les personnes se sont vues offrir le transport pour l'occasion. Le grand luxe quoi! Et comme cela ne suffisait pas, les jeunes enfants ont reçu un cadeau avant de quitter le restaurant, alors que les parents avaient droit à un sac de nourriture.

Je vous avoue que j'ai été grandement touché parce que ce que j'ai vu au restaurant Chez Horace, hier matin. Touché par la générosité de Hervé Demers, de son épouse Diane, des commanditaires qui se sont associés à l'événement, ainsi que la générosité des employés et des clients réguliers de l'établissement qui ont mis la main à la pâte pour mettre un peu de soleil dans la vie de ces personnes démunies, à six jours de Noël.

Les temps ne sont pas faciles pour les restaurateurs à Sherbrooke parce que la compétition n'a jamais été aussi féroce. Les restaurants poussent comme des champignons et il n'y a rien d'évident pour qui que ce soit.

Hervé Demers avoue avoir longuement hésité cette année avant de prendre la décision de répéter ce déjeuner pour les démunis une quatrième année de suite. Cette initiative lui coûte 2000 \$ de sa poche, sans compter que pendant trois heures, les personnes démunies nolisent à peu près toutes les banquettes et chaises de son restaurant. C'est énormément d'argent dans le contexte économique actuel.

«Je me suis dit que les démunis avaient encore besoin de moi cette année. Quand je vais aller me coucher ce soir (hier), je sais que je vais être content de ma journée», m'a-t-il confié.

Hervé Demers et toutes les personnes qui ont cette cause à coeur, se sont grandement dévoués pour permettre à ces personnes d'avoir quelques heures de bonheur, hier. Comme si ce qu'il faisait ne suffisait pas, c'est Hervé Demers qui remerciait les personnes défavorisées quand elles quittaient son restaurant.

S'il fallait décerner des médailles pour récompenser la bonté des gens, Hervé Demers mériterait volontiers la première!

-0-

Comme il était seul à sa table, je suis allé jaser avec Jean-Baptiste pendant le déjeuner. Il avait obtenu son billet via un organisme communautaire.

Avec ses cheveux en broussaille et sa barbe vieille de quelques jours, Jean-Baptiste affiche tout à fait le look d'un itinérant qui relève d'une bonne cuite. Pourtant, l'homme me jure qu'il n'a jamais bu une goutte. Pas plus qu'il ne se drogue.

«J'ai fait le fou et j'ai perdu beaucoup d'argent au jeu», confesse-t-il. Aujourd'hui, il est un homme ruiné.

Jean-Baptiste est Français. Un vrai de vrai. C'est un enseignant de profession. Sa spécialité: la langue française. Il a enseigné dans un lycée de son pays d'origine. Il s'est exilé au Canada il y a près d'une vingtaine d'années, enseignant en Ontario, puis au Québec. Il y a 10 ans, «un coup de coeur», comme il dit, l'a conduit à Sherbrooke.

«Depuis quatre ans, je ne fous plus rien», admet-il.

Jean-Baptiste doit se débrouiller avec les 500 dollars que lui verse l'aide sociale à chaque mois. Son appartement de deux pièces et demie lui coûte 250 dollars.

Comment est-il venu là? «Je crois que c'est l'usure du quotidien. Mais il me reste moi et il me reste la vie», répond-il.

Chez lui, il n'a ni radio, ni télévision. Que fera-t-il à Noël?

«Je vais aller prendre un café quelque part si j'ai 1,25 \$ dans mes poches. Puis je vais probablement aller à la messe de minuit à la Cathédrale. C'est à deux pas de chez moi.»

Hier, grâce à Hervé Demers, Jean-Baptiste n'a pas eu à payer ni pour son café, ni pour le gros déjeuner qu'il s'est envoyé rapidement derrière la cravate.

«Qui est propriétaire de ce restaurant?», m'a-t-il demandé.

J'ai alors pointé mon doigt en direction de Hervé Demers qui s'affairait à servir des déjeuners à une table voisine.

«Il devrait y avoir plus d'hommes comme lui sur la terre», a-t-il ajouté. Et comment...

Québec démembre Ascot

La municipalité va perdre environ 2000 citoyens et les trois quarts de son territoire

Serge Denis

Sherbrooke

À la fin de janvier prochain, Ascot ne sera plus qu'une municipalité urbaine, amputée des trois quarts de son territoire. Elle verra en outre environ 2000 de ses citoyens (le quart de sa population) se joindre à Canton de Hatley, Waterville et Lennoxville.

Ainsi en a décidé le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, qui s'est rendu hier aux arguments des résidents ruraux désireux d'évoluer sous une autre administration. «Cette décision respecte la volonté exprimée par les citoyens», commente le ministre par

voie de communiqué. J'ai eu l'occasion, plus tôt cette semaine, de rencontrer le maire d'Ascot et quelques-uns des conseillers de la municipalité qui m'ont fait part de leurs légitimes préoccupations. Toutefois, j'ai décidé de m'en remettre aux choix des populations concernées.»

Dans sa décision, le ministre entérine l'entente intervenue la semaine dernière avec Lennoxville, prévoyant un dédommagement de 649 000 \$ pour acquérir les secteurs Moulton Hill, View Point et une partie de Huntingville. Ce pacte confirmait le changement d'allégeance de 700 résidents.

Dans le cas de Canton de Hatley et de Waterville, le ministre a dû imposer ses propres conditions de partage de

l'actif et du passif. Ainsi, Canton de Hatley devra déboursier 330 000 \$ sans intérêts à Ascot au cours des six prochaines années, soit six versements de 55 000 \$, pour prendre en main l'avenir du secteur situé au sud du chemin Bel-Horizon et au nord de la rivière Massawippi qui passe du même coup à la MRC Memphrémagog avec ses 740 citoyens et 28,7 millions \$ d'évaluation.

De son côté, Waterville voit sa population grossir de plus de 531 personnes avec l'annexion du secteur situé au sud de la rivière aux Saumons à Huntingville. Elle élargit son territoire jusqu'à l'intérieur de Moe's River, incluant Milby. En tout, elle gonfle son évaluation municipale de 19 millions \$.

Waterville devra en retour offrir une compensation de 228 000 \$ à Ascot, selon les mêmes conditions que Canton de Hatley.

Le 9 juin dernier, les résidents des deux secteurs concernés de Canton de Hatley et de Waterville s'étaient prononcés en faveur des annexions dans des proportions de 76 pour cent et 80 pour cent respectivement.

«Je souhaite que les municipalités et les citoyens impliqués puissent mettre toutes les énergies au bénéfice du développement économique de leur territoire et qu'il puissent se tourner vers l'avenir de façon constructive», a conclu le ministre Trudel dans son communiqué.

«Un traitement déloyal envers ceux qui vont rester» — Pouliot

Sherbrooke (SD)

«La municipalité d'Ascot va survivre à cette décision, mais je trouve qu'il s'agit d'un traitement déloyal envers les résidents qui vont rester à Ascot. La compensation offerte pour Hatley en particulier m'apparaît nettement inéquitable.»

S'il s'attendait à ce que le ministre Rémy Trudel donne son aval au démembrement d'Ascot, le maire Robert Pouliot ne cache pas sa déception sur le montant des indemnités décernées. «C'est bien simple, on déshabille Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul.»

«Si c'est sa façon de renforcer les communautés locales...» ironise M. Pouliot, qui assiste au départ d'environ 2000 de ses citoyens après celui des résidents des rangs 1, 2 et 3 au profit de Canton d'Eaton, il y a trois ans.

Boucher satisfait

Le maire Pouliot refuse cependant de se laisser abattre par cette hémorragie et soutient avec fermeté qu'Ascot demeure viable financièrement. Résigné à se plier à la volonté du ministre, il doit maintenant réagir rapidement à cette perte de 80 millions \$ en évaluation foncière. «Il faudra ajuster notre budget en fonction de la nouvelle réalité et des responsabilités qui nous sont confiées.»

De son côté, le secrétaire régional

Claude Boucher ne cachait pas sa satisfaction devant la tournure des événements. «C'était le plan de match depuis le début», a-t-il d'abord lancé avant d'ajouter du même souffle que la compensation exigée du Canton de Hatley lui semblait élevée.

«Mais je crois que ça va enfin mettre un terme à une saga qui dure depuis 14 ou 15 ans et que personne n'avait réglée. Le moment est venu où un ministre "a mis ses culottes".»

Pour Claude Boucher, le temps est venu de panser les plaies et remettre en place un climat d'harmonie pour «faire en sorte que les gens vivent heureux. Que la chicane soit terminée. Dans cette décision, il ne faut pas chercher de perdants; il n'y a que des gagnants de part et d'autre», s'est-il réjoui.

Quant à l'avenir incertain de la municipalité d'Ascot, Claude Boucher souligne que «s'il y a des élus qui décident de bonne foi de procéder à des fusions, le ministre sera là. Pour l'instant, reprend-il, après avoir été au coeur du dossier depuis le début, je peux simplement vous dire que je suis heureux que tout soit fini.»

Compensations jugées excessives

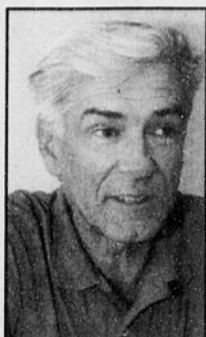
Chez les «annexionnistes», la victoire a perdu un peu de saveur devant les compensations exigées des deux municipalités héritières, Robert Gagné, principal porte-parole des ruraux d'As-

cot, réagit avec prudence puisqu'il «me reste encore des questions à poser au ministre pour comprendre comment il en est arrivé au montant de 330 000 \$.»

«On a payé pour construire cette municipalité, pour lui donner les services qui nous appartiennent, et on n'avait pas de dette. Et voilà qu'on servira à acheter six ou sept ans de survie à Ascot avec les compensations.»

Son futur maire, Pierre Levac, à l'instar de son collègue de Waterville, Gérard Boudreau, admet que le montant l'a également pris par surprise, surtout en considérant que les rangs 1, 2 et 3 ont été cédés au Canton d'Eaton pour rien. «J'aurais pensé que ça serait plus près de zéro que de 330 000 \$», commente le maire de Canton de Hatley qui considère la décision du ministre comme un pas dans la bonne direction. «On en est aux modalités. Il nous reste à voir comment ça va s'appliquer dans la réalité.»

Même pragmatisme de l'autre côté de la rivière Massawippi où Bernard Houle affirme d'emblée que le ministre a «saisi la volonté des citoyens en reconnaissant les affinités des ruraux». En revanche, il questionne la répartition des actifs et passifs de son secteur qui passe à Waterville. «Moi, j'ai l'impression qu'il n'a divisé que le passif», retient-il en laissant la porte ouverte sur la possibilité de contester la compensation déterminée.



Robert Gagné



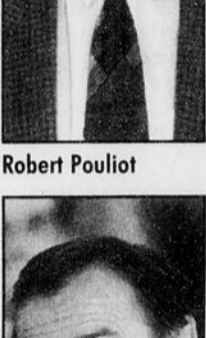
Pierre Levac



Bernard Houle



Robert Pouliot



Claude Boucher



Se tenait hier au garage Beaucage GM le troisième Radiothon de l'Espoir. L'homme d'affaires Daniel Beaucage, également président du conseil d'administration de la Grande Table, admet que cette fonction lui a fait toucher du doigt une triste réalité: «Oui la pauvreté existe. Elle est tout près de nous.» Sur la photo, M. Beaucage est accompagné de Nicole Rousseau, la directrice de la Grande Table.

«La pauvreté est un gros fléau à Sherbrooke»

Comme président de la Grande Table, Daniel Beaucage est confronté à une triste réalité

Claude PLANTE

Rock Forest

«Nous, les gens d'affaires, on est pris par nos commerces et nos entreprises. On vole souvent haut. C'est quand on va sur le plancher des vaches qu'on peut se rendre compte que la pauvreté existe.»

Difficile de faire un rapprochement entre le nom Daniel Beaucage et le mot pauvreté, pensez-vous? Pas vraiment. Surtout que depuis deux ans, il siège à titre de président du conseil d'administration de la Grande Table, organisme servant des repas à prix minime aux personnes démunies.

«Je peux dire que je connais assez bien Sherbrooke, ajoute celui d'avantage connu comme président du Groupe Beaucage. Je ne savais cependant pas que c'était un aussi gros fléau.»

«Le 25 décembre au matin, j'amène ma fille la plus vieille m'aider à servir le repas de Noël à la Grande Table. Ça lui montre que dans la vie tout n'est pas toujours facile. Il y a de la misère tout près de sa propre cour.»

Un 3e Radiothon

Hier, Daniel Beaucage a vécu une journée assez mouvementée. On tenait dans son garage Beaucage GM le troisième Radiothon de l'Espoir pendant lequel on encourage les gens à venir porter des denrées non périssables au profit de la Grande Table.

L'enjeu? En plus de faire un petit geste contre la pauvreté, les participants couraient la chance de gagner une voiture, soit une petite Géo Métro (couleur rouge Père Noël) d'une valeur de 12 000 \$. Faut le faire!

À 19h, au terme de cette émission

plus que spéciale diffusée sur les ondes de la Radio Énergie CIMO 106, Cécile Couture, de Saint-Élie-d'Orford, a remporté le prix. Pour la gagnante, ça a été des pâtes alimentaires et de la soupe contre ni plus ni moins qu'une voiture!

Bilan: en tout, on a amassé pour plus de 15 000 \$ de denrées.

Remettre à la communauté

«Beaucage GM est le plus gros concessionnaire au Québec, dit M. Beaucage. Ça se fait pas tout seul. C'est à cause des gens de la région qui sont venus acheter une voiture chez nous. Donner une auto de cette manière, c'est pour nous une façon de remettre à la communauté ce que nous avons reçu.»

«Le mois de décembre est toujours plus calme dans la vente de voitures.

Nous voulions une formule que ferait que nous pourrions être actifs quand même. Travailler pour la bonne cause est une bonne idée je crois.»

Depuis que Daniel Beaucage est devenu président du c.a. de la Grande Table, les projets n'ont pas manqué. En plus de tenir d'autres événements de financement (on se rappellera du «48 heures sous l'eau» d'un animateur de CIMO qui s'est déroulé en septembre et d'une récente campagne de cueillette de fonds qui a permis d'amasser 15 000 \$), deux autres points de service de la Grande Table sont apparus.

«Ça ne représente pas nécessairement pour moi beaucoup de travail, complète-t-il. Mais j'aime ça. Les gens me connaissent comme une personne publique en raison des nombreux messages publicitaires à la télévision. Cependant, je suis quand même réservé.»

CHARMES n'ira pas en appel du jugement

Sherbrooke (FG)

La Corporation de gestion CHARMES a décidé de ne pas aller en appel du jugement de la Cour supérieure confirmant la décision du commissaire du travail quant au congé-

diement de l'ex-secrétaire-comptable Monique Laroche.

Le président de l'organisme paramunicipal, le conseiller sherbrookoise Serge Cardin (et non Paquin comme écrit par erreur le 18 décembre), a ainsi confirmé hier cette décision prise à la

réunion du conseil d'administration, la veille au soir.

«On va payer...», a émis M. Cardin, précisant qu'avec l'indemnité de près de 40 000 \$ qui sera versée à Mme Laroche, dont le congédiement, à l'été 1995, avait été qualifié d'injustifié, toute cette affaire totalisera environ

65 000 \$ de dépenses en fonds publics. Il évalue à environ 10 000 \$ les seuls frais d'experts mis dans le dossier après que Mme Laroche eût soulevé de sérieux doutes dans la gestion de CHARMES, en particulier de la part du directeur Paul Champagne.

Loisirs: les centres refusent de signer avec la Ville

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Les centres communautaires de loisirs des quartiers Est, Centre et Ouest refusent de signer le protocole d'entente avec la Ville de Sherbrooke pour 1997 et 1998 parce qu'ils jugent inéquitable la nouvelle répartition des budgets proposée par l'administration municipale.

«On n'accepte sous aucune condition la répartition actuelle, qui est à notre avis inéquitable, injuste, et qui ne tient pas compte de la consultation que la Ville a eu avec nous», dit le président du conseil d'administration du Centre

communautaire de loisir Sherbrooke, Robert Dandurand.

À la suite d'une réunion des conseils d'administration des trois centres, leurs présidents rejettent la formule de calcul qui a servi au partage de l'enveloppe annuelle globale de 670 000 \$ pour 1997, ainsi que 1998, et demandent le gel des enveloppes consenties en 1996.

«Tant qu'il n'y aura pas de consensus pour les quatre organismes, on ne signera pas. Le 31 décembre on ne sera plus mandaté et à ce moment-là, les inscriptions seront retardées de une, deux, trois ou quatre semaines, on verra!» prévient M. Dandurand.

«On veut s'asseoir de façon intelli-

gente (avec la Ville) et trouver une façon de faire plus équitable. La répartition actuelle ne reflète pas du tout les discussions que nous avons eues; on conteste les chiffres», ajoute-t-il.

À titre de mandataires de la Ville de Sherbrooke, quatre organismes gèrent les activités de loisirs sur le territoire municipal: outre le Centre communautaire de loisir Sherbrooke, dans l'Ouest, il s'agit du Centre récréatif du quartier Est, du Centre récréatif et communautaire du quartier Centre, et de Loisir Nord.

En fonction de la population

Le mécontentement actuel est lié en bonne partie au fait que les enveloppes

budgétaires pour 1997 et 1998 sont réparties en fonction principale de la clientèle des 3 à 17 ans. Le problème tient notamment au fait que celle-ci est nettement plus nombreuse dans le quartier Nord, où la population a connu une forte progression depuis quelques années.

En vertu de la nouvelle répartition, les centres de loisirs des quartiers Centre et Ouest subissent une baisse de 19 pour cent, puisque leur subvention municipale passe de 137 220 à 111 200 \$ et de 156 673 à 126 900 \$, respectivement.

L'enveloppe de l'Est demeure à peu près la même, bien que son mandat ait été élargi, tandis que celle du Nord augmente de 215 620 à 250 600 \$, une

hausse de 16 pour cent.

Et bien que la formule de calcul ait été proposée par les trois organismes contestataires, M. Dandurand soutient «que les chiffres ne correspondent pas à la réalité; les élus ont basé leur décision sur la recommandation des SRC (Services récréatifs et communautaires), mais sur la base d'information inacceptables pour nous».

M. Dandurand souligne que les organismes de loisirs veulent une discussion de fond sur la politique communautaire et de loisirs de la Ville.

«On ne veut en discuter en public, mais on leur dit «donnez-nous des paramètres clairs et précis», après tout, c'est nous qui sommes mandatés!» lance-t-il.

Contreproposition gouvernementale

Les professeurs du Cégep disent NON

Sherbrooke (MR)

Les professeurs du Collège de Sherbrooke rejettent à 89 pour cent la contreproposition gouvernementale.

Ils se sont prononcés en assemblée générale en présence du président de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec.

Ils ne reconnaissent pas dans la proposition Bouchard les objectifs qu'ils poursuivent.

Au contraire, cette proposition porte atteinte à la qualité des services publics, selon eux. De plus, elle «ne met pas à contribution les entreprises et les mieux nantis. Elle nie les objectifs des partenaires du Sommet en ce qui concerne la création d'emplois.»

Cette proposition, ajoutent les enseignants, aura des effets négatifs sur les travailleurs sans sécurité d'emploi et elle appelle une réduction supplémentaire de la rémunération des travailleurs du secteur public.

Elle suppose aussi l'existence de surplus au régime de retraite «à être démontré». Enfin, disent les enseignants, cette proposition de «bonification temporaire» des régimes de retraite s'effectuerait à même les contributions des salariés et elle a un caractère récurrent.

Le Syndicat des enseignants reste déterminé à se battre contre les mesures néo-libérales. «Le désengagement de l'Etat remet en cause la démocratie, les acquis sociaux, les services à la population.»

Pour les professeurs, un message clair au gouvernement Bouchard: «C'est NON».

Les professionnels de la CEQ disent OUI mais...

Sherbrooke (MR)

Le Syndicat des professionnels et professionnelles des commissions scolaires de l'Estrie s'est prononcé à 81 pour cent en faveur d'accorder un mandat à la CEQ pour négocier avec le gouvernement québécois une entente sur la base de la dernière contre-proposition du premier ministre Lucien Bouchard.

Cette entente impliquerait entre autres une contribution de 100 millions \$ de la part des employés de l'Etat et une mise à la retraite de 15 000 travailleurs.

«Ce n'est pas de gaieté de coeur que les professionnels acceptent cette proposition. Nous avons le choix entre un décret qui aurait fait perdre 25 000 emplois touchant surtout les employés à statut précaire et une entente négociée qui permet le départ à la retraite de 15 000 membres du personnel qui approchent du moment de la retraite et qui ont hâte de quitter un domaine où il n'est plus agréable de travailler», déclare le président du Syndicat, M. Gilles Lépine.

Il y aura cependant, selon le président, un contrecoup: le syndrome du survivant, qui attend ceux qui resteront en emploi, avec une surcharge de travail et le risque de burn-out qui guette.

«Il y a un plancher d'emploi pour les enseignants, mais pas pour le personnel de soutien et pour les professionnels. S'il y a moins de psychologues, de conseiller d'orientation, d'animateurs de pastorale, c'est la tâche des enseignants qui va s'alourdir.»

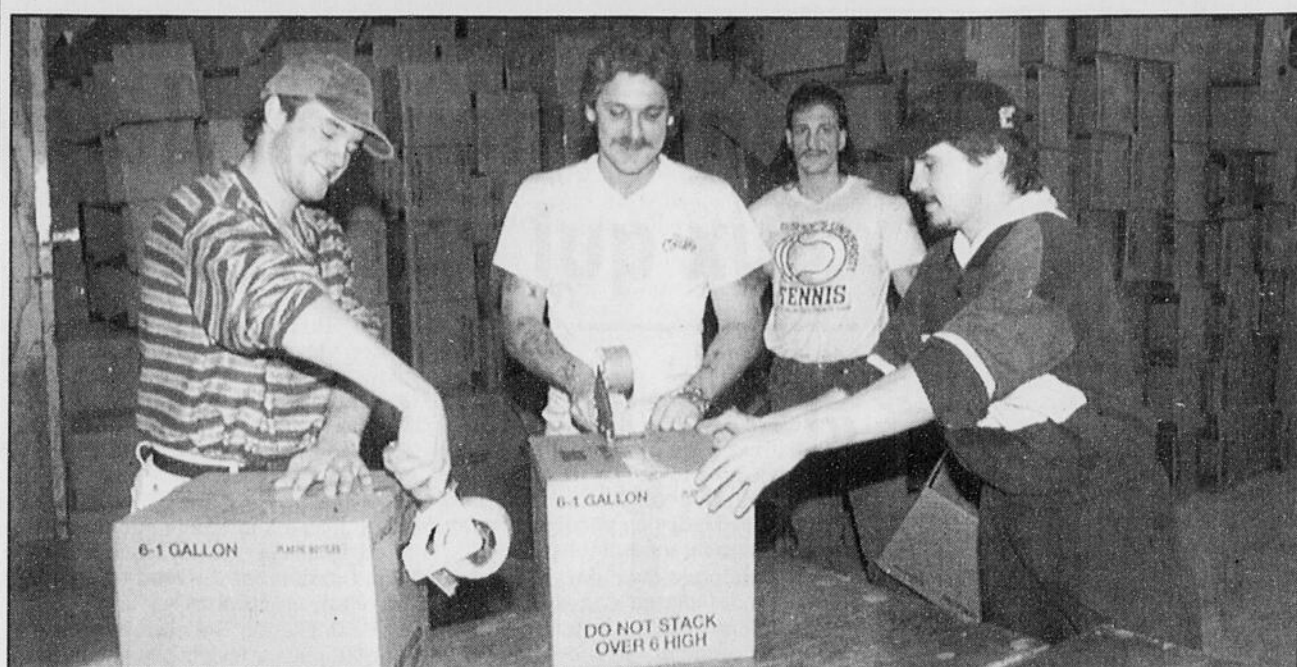
M. Lépine rappelle une prise de position des élèves du secondaire qui, l'an dernier, devant les coupures de postes chez les professionnels, avaient lancé ce cri d'alarme: «Laissez-nous ceux qui nous écoutent!».

Gilles Lépine trouve scandaleux que, par-dessus le marché, une commission scolaire comme celle de Morilac, «coupe des services aux élèves, fasse disparaître tous ses conseillers pédagogiques ainsi qu'un conseiller en éducation chrétienne, mais conserve le même nombre de cadres.»

«Une étude sur les décrocheurs potentiels a révélé que ces jeunes disent ne pas avoir décroché grâce à l'aide de l'animateur de pastorale, du psychologue ou du conseiller d'orientation.»

Une partie de la solution réside dans la fusion des commissions scolaires et la réduction du nombre d'administrateurs, selon le président du Syndicat des professionnels. «La fusion, on en parle un peu, mais ça presse.»

16e ÉDITION DES PANIERS DE L'ESPOIR



Imacom-Daguerra, Claude Poulin

Les détenus du Centre de détention Talbot ont mis la main à la pâte pour faire un succès de cette 16e édition des Paniers de l'Espoir en amassant 527 \$ parmi leurs camarades. Une dizaine d'entre eux ont même tenu à se joindre à l'équipe de bénévoles, dont Patrick Couture, Luc Villeneuve, Dany Lemelin et Martin Grenier qui assemblent les boîtes dans lesquelles seront acheminés les victuailles.

C'est aujourd'hui le jour «J»

Serge DENIS

Sherbrooke

C'est aujourd'hui le jour «J» pour la distribution des Paniers de l'Espoir.

Quelque 35 camions sillonneront les rues de Sherbrooke dès 6h ce matin, les uns pour recueillir les derniers dons, les autres pour distribuer les fruits de cette 16e collecte.

Dans l'édifice Ceras, hier, l'accumulation de produits de toutes sortes depuis les dernières semaines donne au bâtiment des allures de magasin à grande surface. Une trentaine de bénévoles s'affairaient à remplir les étalages déjà bondés. D'autres divisaient les produits pour en faire des portions individuelles. Les centaines de bouteilles de V8 entassées non loin des piles de sacs de farine et des amoncellements de boîtes de soupes de toutes les marques donnent une idée assez juste de l'ampleur de la pauvreté à Sherbrooke.

«Il faut avoir vécu l'expérience des Paniers de l'Espoir pour se rendre compte que tout ça va partir bien vite», confie le coordon-

nateur Daniel Grégoire qui en est à sa treizième année de bénévolat dans cette organisation. Au milieu des rangées de victuailles, des bénévoles et des techniciens de CHLT qui installaient leur équipement, M. Grégoire agit comme le contremaître de cette véritable usine de générosité.

Si toute l'organisation semble réglée au quart de tour, un nuage d'inquiétude planait hier au-dessus de l'entrepôt temporaire: les sombres pronostics des météorologues sur les conditions d'aujourd'hui. Un impondérable qui pourrait jeter passablement de sable dans cet engrenage pourtant bien huilé.

«S'il fait tempête demain (aujourd'hui), ça va être plus difficile pour les camions de revenir», convient l'oeil sombre le maître d'oeuvre de cette opération, Rock Guertin. Celui-ci fait remarquer au passage qu'il serait grandement apprécié que les gens qui attendent des bénévoles au cours de la journée prennent soin de déblayer le passage vers leur résidence.

400 bénévoles attendus

Dès 6h ce matin, les Paniers de l'Espoir s'empareront des ondes de CHLT Radio pour le blitz final de cette opération. Pas moins de 400 bénévoles sont attendus à cette corvée qui devrait apporter un peu de réconfort à 1200 familles désœuvrées de Sherbrooke, soit 100 de plus que l'an dernier.

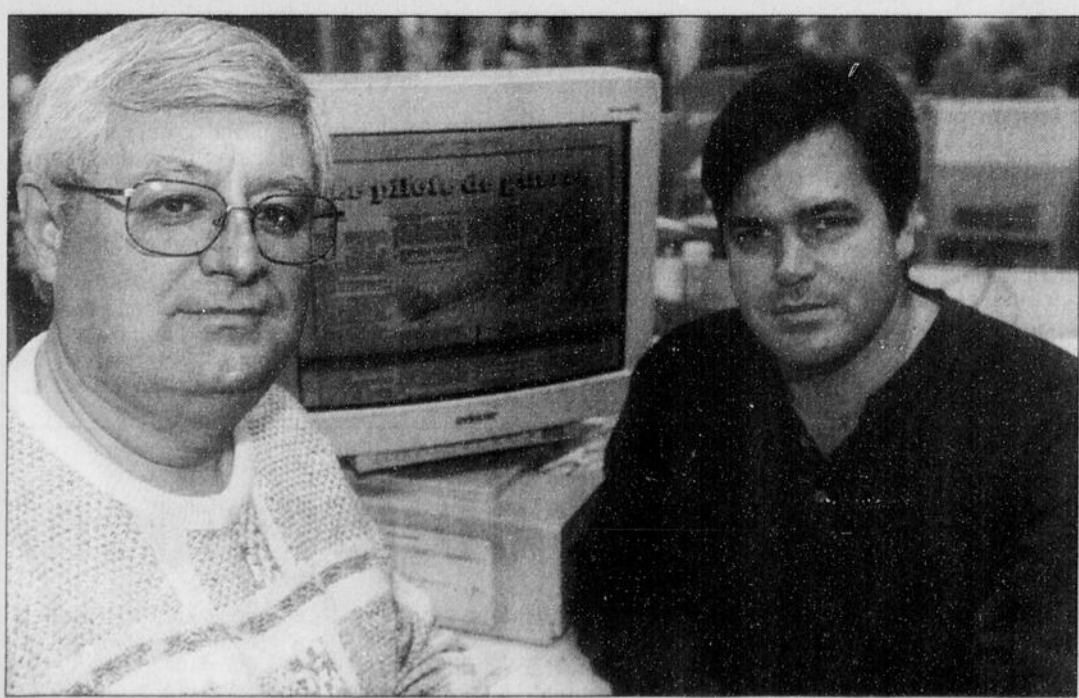
Si tous les dons sont acceptés aujourd'hui, les organisateurs tiennent à aviser les donateurs qu'ils peuvent accepter les denrées périssables puisqu'ils seront réacheminés le jour même. «Nous pouvons recevoir des fruits et légumes, de la viande, du pain, etc.», signale M. Guertin.

Cette variété permettra de personnaliser davantage les paniers offerts. «Depuis plusieurs années, explique Daniel Grégoire, nous faisons des paniers sur mesure pour les foyers qui les reçoivent. Par exemple, pour une famille de quatre personnes qui compte une petite fille, nous allons mettre des couches, pour fillette s'il-vous-plaît, et des petites gâteries adaptées à l'âge des enfants. Pour les personnes âgées, nous faisons des paniers en conséquence.»



Imacom-Daguerra, Claude Poulin

Les bénévoles d'une cueillette de denrées pour les Paniers de l'Espoir de Rock Guertin, tenue dans le quartier Nord de Sherbrooke samedi dernier, ont remarqué avec joie que les gens sont encore plus généreux quand vient le temps de contrer la pauvreté: 3018 \$ en argent et environ 5000 \$ de denrée ont été recueillis de portes en portes. L'organisateur, le conseiller Jean-Luc Lavoie (à dr.), l'un des 60 bénévoles, Gilles Ruel, conseiller publicitaire à La Tribune, et le fondateur Rock Guertin remercient les donateurs et commanditaires de cette journée magnifique.



Le traditionnel conte de Noël de La Tribune, écrit par le journaliste André Laroche (à droite), sera lu cette année sur les ondes de CFLX les 24 et 25 décembre. C'est le journaliste Pierre Sévigny (à gauche) qui en fera la lecture. Intitulé *Le pilote de guerre*, le conte sera d'abord publié dans l'édition de demain de La Tribune.

Conte de Noël «Le pilote de guerre»

Une affaire de complicité

Steve BERGERON

Sherbrooke

Il a bien failli ne pas avoir de conte de Noël dans La Tribune cette année. Le journaliste André Laroche, qui mène cette mission à bien depuis 1991, branlait dans la manche...

«Depuis le début, j'écris ce conte pour mon plaisir. Cette année, avec les obligations professionnelles et familiales, je me demandais si j'en aurais l'énergie.»

Jusqu'à ce qu'un collègue, le journaliste Alain Goupil, lui demande s'il avait commencé à écrire son conte. Mieux: il suggère de le faire lire sur les ondes de CFLX.

«Plus tard, un autre ami m'a demandé: «Puis, ton conte de Noël?» Pour moi, c'est comme si, soudainement, le conte devenait un événement que les gens veulent partager. Pour quelqu'un qui veut écrire, ça, c'est le bonheur. Mais Alain a été ma bougie d'allumage.»

«J'avais simplement l'idée de donner une plus grande diffusion à une habitude que je trouve très intéressante, avec l'espoir de peut-être aider CFLX du même coup», se défend Alain Goupil.

Le conte, *Le pilote de guerre*, sera publié demain, en page 2 du cahier Magazine. L'action se déroule le 24 décembre 1944, en Belgique, et met en scène deux pilotes, un Canadien et un Allemand.

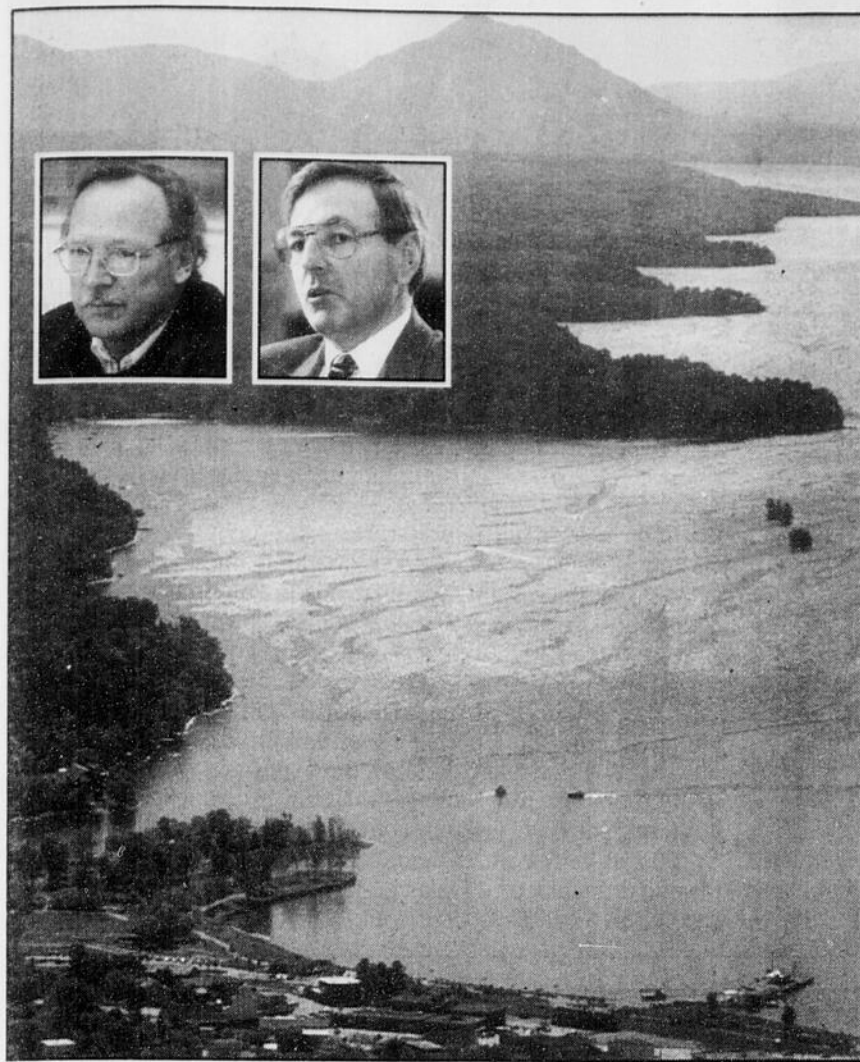
Pour lire le conte, les deux confrères ont sollicité un autre collègue journaliste: Pierre Sévigny, membre de la troupe de théâtre Les Cabotins de Thetford Mines, a notamment usé de ses meilleurs accents gutturaux pour faire la voix du pilote allemand.

«On pense que ce n'est pas un conte de Noël, mais c'en est un», commente Pierre Sévigny. «On s'aperçoit qu'il y a la renaissance d'un enfant. Un enfant sauveur...»

Le conte sera lu à CFLX le mardi 24 décembre et sera repris le jour de Noël.

Première alerte à la moule quagga

Il n'y a pas lieu de «paniquer», assurent les autorités, mais des larves ont été trouvées dans le lac Memphrémagog



Gilles DALLAIRE

Magog

Des larves de moule quagga ont été trouvées dans les prises d'eau de Magog et de Sherbrooke lors d'une inspection sous-marine faite l'été dernier.

Telle est la révélation faite hier par M. Charles Fournier, directeur du service des travaux publics de Magog, lors d'une rencontre avec la presse régionale et avec la presse locale réunissant le maire Denis Lacasse, le conseiller Jean-Claude Morin, le maire de Sherbrooke, M. Jean Perrault, un représentant du service des travaux publics de Sherbrooke, M. Georges Emond, et le secrétaire-trésorier d'Omerville, M. Sylvain Drolet.

Pas lieu de s'alarmer

Pour faire échec à une invasion du lac Memphrémagog et du lac Masawippi par la moule zébrée, parente de la moule quagga encore plus agressive qu'elle, les municipalités riveraines ont, il y a deux ans, imposé aux plaisanciers et aux pêcheurs l'obligation de faire laver leurs embarcations avant de les mettre à l'eau.

Selon M. Fournier, il n'y a pas lieu de s'alarmer. «On en a trouvé peu, très peu même: trois dans les échantillons d'eau prélevés dans la prise d'eau de Magog, 11 dans ceux prélevés dans la prise d'eau de Sherbrooke; deux étaient vivantes mais à un stade de croissance peu avancé, donc pas nécessairement viables; dans le deuxième cas, huit étaient vivantes mais ne se seraient pas nécessairement développées jusqu'à ce qu'elles puissent se reproduire», a-t-il expliqué.

Il a ajouté que c'est seulement lors d'une des quatre inspections faites par la firme S.P.G. Hydro International l'été dernier que des larves de moule quagga ont été trouvées dans les prises d'eau et que leur découverte a coïncidé avec une période où la température de l'eau du lac Memphrémagog était plus élevée que la moyenne saisonnière. Tout en précisant ne pas être un connaisseur en la matière mais avoir tout de même recueilli passablement d'informations sur la moule quagga, ses habitats et son cycle de vie, il a hasardé l'avis que les larves de ce mollusque bivalve survivent et se développent sans doute très difficilement dans une eau froide.

MM. Lacasse, Morin, Perreault et Emond ont affirmé comme lui que la situation n'est pas alarmante et que le nombre infime des larves trouvées dans les prises d'eau et le fait qu'on n'en trouve qu'une seule fois démontrent que le lac Memphrémagog est loin d'en être infesté.

«Il ne faut toutefois pas prendre la chose à la légère. Il faut prendre dès maintenant des mesures garantissant que le problème sera résolu ou, à tout le moins, qu'il n'empêchera pas», a déclaré M. Lacasse.

Mesures à court terme

Au nombre des mesures que Magog et Sherbrooke prendront à très court terme figurent des inspections sous-marines des prises d'eau plus fréquentes, plus poussées aussi et une surveillance très attentive non seulement à la péripétie immédiate des prises d'eau mais aussi dans un très vaste périmètre et peut-être même dans tous les secteurs du lac.

«Les municipalités régionales de

comté de Sherbrooke et de Memphrémagog doivent faire front commun et mobiliser toutes les armes que leur donnent leurs schémas d'aménagement pour empêcher une détérioration de la situation», a ajouté M. Perrault en réitérant que le problème est encore mineur et qu'il ne faut pas céder à la panique.

Il a rappelé qu'environ 150 000 personnes consomment l'eau du lac Memphrémagog, que quelques milliers d'entreprises et d'établissements l'utilisent, que son pompage, son traitement et sa distribution ont nécessité la mise en place d'équipements et d'infrastructures qui subiraient des dommages coûteux si le lac était envahi par la moule quagga.

La présence de ce mollusque dont la mer Caspienne est l'habitat originel a été signalée pour la première fois dans des plans d'eau nord-américains vers le milieu des années 1980. Il y aurait été amené par des bateaux arrivant de ports asiatiques et européens qui l'auraient transporté dans les ballasts. Il a graduellement infesté les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et même le lac Champlain. Il se fixe surtout sur les infrastructures immergées, notamment sur les prises d'eau dont il diminue lentement le rendement et qu'il finit par obstruer. Le nettoyage des prises d'eau et des canalisations est difficile et coûteux. De plus, il doit être répété fréquemment.

La découverte de larves de moule quagga dans les prises d'eau de Sherbrooke et de Magog au lac Memphrémagog, l'été dernier, incite les deux villes à accroître leur vigilance. En mortaise, les maires Denis Lacasse et Jean Perrault, de Magog et Sherbrooke.

La preuve est solide, plaide le procureur au procès de Robert Leblanc

Le risque d'erreur comparé à celui de gagner à la 6-49

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Au procès de Robert Leblanc hier, à Sherbrooke, le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure a entamé son adresse à un jury de six femmes et de six hommes qui devraient se retirer aujourd'hui pour délibérer.

Leblanc, âgé de 39 ans, fait face à huit chefs d'accusation relatifs à trois épisodes d'abus sexuels envers des femmes survenus au coeur de la ville à l'automne 1994.

L'adresse du juge Fréchette a suivi le réquisitoire du procureur André Campagna et la plaidoirie de Me Mylène Lareau après que la défense n'eût pas assigné de témoins.

Me Campagna avait comparé sa preuve à un casse-tête ayant révélé une représentation précise malgré l'absence de certains morceaux tandis que Me Lareau, assistant le prévenu avec Me Rudy Daelman, a répliqué que cette image n'est pas aussi claire que cela.

Résumé des témoignages

Le juge Fréchette a fait un bref résumé des témoignages qu'il y a lieu de reprendre parce les moyens de pression des avocats n'ont pas permis de rapporter la version de 10 des 17 témoins entendus.

Selon ce résumé, une femme de 24 ans retournait chez elle à pied sur la rue Wellington après avoir célébré son anniversaire

de naissance avec une amie le 12 novembre 94 lorsqu'un individu avec un couteau l'a empoignée à la hauteur de la rue Albert, lui a dit de la fermer sinon qu'il l'égorgerait et l'a traînée jusqu'à une entrée. Ce dernier lui a serré la gorge avec les mains, a abusé d'elle et l'a laissée inconsciente.

Elle a reconnu son agresseur sur une photo se trouvant avec 52 autres que la police lui avait montrées et a dit être certaine qu'il s'agissait de l'accusé après l'avoir vu au poste.

Le 8 novembre 1994, une adolescente de 16 ans projetait de téléphoner à sa mère pour aller la chercher lorsqu'elle a été prise à l'arrière par un individu qui l'a entraînée dans une entrée sur la rue King près de la rue Wellington en lui disant qu'il allait la tuer. Elle a subi des blessures au cou. Des personnes sont alors intervenues.

Elle a donné une description de son agresseur qui l'aurait peut-être touchée aux seins mais elle n'a pu l'identifier.

Une adolescente de 17 ans retournait chez elle à pied le 25 septembre 1994 lorsqu'un individu l'avait agrippée sur la rue Belvédère Nord, prise à la

gorge et traînée entre deux immeubles. Elle a été abusée malgré ses efforts pour se dégager. Ce dernier a quitté les lieux après que des voix se soient faites entendre.

Elle a trouvé que son agresseur avait des yeux pareils à ceux d'une photo de l'inculpé mais il ne lui pas été possible de l'identifier.

Après son arrestation le 16 novembre 1994 par le détective René Barrette, Leblanc a fait des déclarations verbales et écrites qu'il n'a pas lues et a refusé de signer et a plus tard fait aussi des confidences à un co-détenu concernant des agressions contre trois femmes.

Toutes ces déclarations ont été sou-

mises aux jurés pour leur appréciation.

Une chance sur des millions

Me Campagna avait plaidé qu'il est possible de superposer ces agressions les unes sur les autres en tenant compte de leurs similitudes et qu'il n'existait pas plus de chances qu'elles aient été commises par d'autres personnes que de gagner à la 6-49.

Me Lareau a soutenu pour sa part que deux plaignantes n'ont pas identifié leur agresseur et qu'il y a des différences significatives entre ces trois épisodes.

Le juge Fréchette doit poursuivre son adresse aux jurés à la reprise aujourd'hui.

Erratum

Dans le texte publié hier sur l'approche communautaire estrienne en orthophonie, il aurait fallu lire qu'il y a environ 600 et non 300 orthophonistes au Québec. De même, le chiffre de 4,8 orthophonistes en équivalent temps plein fait plutôt référence au nombre d'orthophonistes oeuvrant au CUSE Fleurimont auprès d'enfants d'âge préscolaire, et non pas au nombre d'orthophonistes en Estrie, qui se situe plutôt aux environs de 25. Ajoutons qu'une équipe d'environ six orthophonistes prend également part au projet d'approche communautaire. Nos plus sincères excuses.

0% D'INTÉRÊT sur 48 mois

+5794\$ DE RABAIS

sur 7 F-150 4x4 1996

0% DE PLUS D'INTÉRÊT SUR 48 MOIS + DES CENTAINES DE \$ DE RABAIS

SUR TOUS LES MODÈLES NEUFS 1996

CHAMPAGNE WINDSOR FORD MERCURY

AU 33, RUE PRINCIPALE SUD, WINDSOR, QUÉBEC

(819) 845-5432

Chez nous, c'est le

BOXING DAY

À TOUS LES JOURS

Lundi au vendredi de 9 h à 21 h - Samedi et dimanche de 9 h à 16 h

JUSQU'À 50%

DE RABAIS SUR TOUT NOTRE INVENTAIRE

DEPUIS 1946 BIJOUTERIE W. POIRIER

335, rue Principale Nord, Richmond, 826-2330

Joyeux Johnville

Des trésors de Noël

Un endroit pour savourer en famille de joyeux plaisirs d'hiver

Un ravissement de la campagne

Air pur, décor féérique, kiosque illuminé, patin sur glace, promenade en traineau, terrasse extérieure pour boire et manger.

Un endroit pour découvrir tout ce qu'il faut pour l'ambiance de Noël

Sauvages exquises, paniers surprises, air pur, décor féérique, patin sur glace, promenade en traineau, terrasse extérieure, sapins, décorations de Noël (guirlandes, couronnes, etc.)

Le paradis de la framboise et comme l'hiver

BOUTIQUE OUVERTE 7 JOURS SUR 7

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES les samedis et dimanches de 9 h à 20 h JUSQU'AU 29 DÉCEMBRE

A 10 MIN DE LENNOXVILLE

COOKSHIRE

JOHNVILLE

CH. ORR

48 CH. COUTURE

48, chemin Couture Johnville

Québec J0B 2J0

(819) 837-2126

Framboisière de l'Estrie

MAÎTRE FRAMBOISIER

ESTRIE FRUITS

améliorez

votre situation financière...

mbanx 1 800 473-9960

Le mode bancaire complet par téléphone, télécopieur, GA et PC

Des cadeaux de Noël pour vous au centre-ville de Sherbrooke!



Monsieur Gérard Hoff de Rock Forest a remporté 125\$ en bons d'achats pour effectuer ses emplettes de Noël au centre-ville de Sherbrooke! Monsieur Hoff pose en compagnie de monsieur Patrick Elias, du Café Bla-Bla, où il avait déposé son coupon de participation. Ces bons d'achats sont gracieusement offerts par la SIDAC King-Wellington Inc. qui souhaite à tous et à toutes de Joyeuses Fêtes et un bon magasinage...au centre-ville de Sherbrooke!

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

EDITORIAL

La chapelle sera sauvée



Pierre-Yvon
BÉGIN

Consacrée par Mgr Philippe Desranleau en 1947, la chapelle de la Résidence de l'Estrie, autrefois le Grand Séminaire de Sherbrooke, ne sera pas transformée en espace à bureaux. La Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie est finalement revenue sur sa décision et préservera ce joyau du patrimoine religieux dans son gigantesque projet d'utilisation des centres de santé et d'hébergement.

Pour les fonctionnaires de la Régie ou ses sous-traitants, la chapelle de la Résidence de l'Estrie ne constituait que quelques vulgaires mètres d'un espace à rentabiliser, ni plus, ni moins. Heureusement, un appel anonyme à La Tribune et la publication de quelques textes ont permis de secouer la conscience des responsables de la Régie.

Bon nombre de Sherbrookoïses et d'Estriens auront appris l'existence même de cette chapelle par l'intervention de La Tribune. À moins d'être un pensionnaire de la Résidence de l'Estrie ou un ancien séminariste, peu de gens savaient que se cache pareil trésor en nos murs.

Il s'agit véritablement d'un trésor exceptionnel. Conçue par l'architecte Louis-Napoléon Audet en 1940, cette chapelle se distingue par une recherche des lignes et des formes, emprun-

tant aux plus grandes réalisations de l'art religieux à travers le monde.

À sa manière, Louis-Napoléon Audet aura marqué une époque à Sherbrooke. On lui doit de grandes réalisations comme l'Archevêché du diocèse de Sherbrooke, qui rappelle les grands châteaux de la Loire. Au cours de la première moitié du siècle, l'Église constituera d'ailleurs le principal client des artistes, peintres ou sculpteurs. Les architectes n'échapperont pas à la règle.

Pas étonnant donc que les oeuvres majeures du patrimoine artistique au Québec relèvent du domaine religieux. C'est d'ailleurs à l'invitation de Louis-Napoléon Audet que le peintre Ozias Leduc viendra en Estrie à plusieurs occasions pour y réaliser des contrats. Il signe notamment la décoration de la chapelle privée de l'évêque de Sherbrooke.

Comment protéger tous ces trésors? Le gouvernement du Québec a bien sûr institué un programme afin de conserver le patrimoine religieux. Les quelques millions \$ consacrés à ce programme sont malheureusement insuffisants à satisfaire toutes les demandes. Nombre de tableaux et de sculptures tombent en ruine et ne pourront être sauvés.

Pendant que le sujet de la chapelle de la Résidence de l'Estrie faisait la première page de La Tribune, une petite nouvelle publiée en page D-1, mercredi, était pourtant fort explicite

quant à la sauvegarde du patrimoine artistique. La nouvelle rapporte que l'Église catholique au Québec traverse actuellement la crise la plus aiguë de son histoire.

Tandis que la pratique religieuse oscillait autour de 80 pour cent en 1960, elle n'est plus que de huit pour cent aujourd'hui, du jamais vu! Rien ne laisse prévoir qu'il en sera autrement demain. Le diocèse de Sherbrooke devra peut-être fermer d'autres paroisses à Sherbrooke au cours des prochaines années.

La Régie de la Santé conservera donc la chapelle de la Résidence de l'Estrie. Pourtant, quand on déplacera les pensionnaires vers le Pavillon Youville, les visiteurs à la chapelle risquent de se faire une denrée rare.

Les moyens financiers de l'Église et du gouvernement étant ce qu'ils sont, il revient au milieu, à la population de poser les actions afin de préserver ce patrimoine. En Europe, ces lieux sont protégés et on arrive à les entretenir grâce à l'industrie touristique.

L'été dernier, la Société d'histoire de Sherbrooke a tenté une première expérience en organisant un circuit touristique du patrimoine religieux. Il s'agit d'une initiative fort intéressante qui permettra non seulement de sauver nos richesses artistiques, mais aussi de les faire connaître au grand public.

Fort de cette connaissance, on évitera peut-être dans l'avenir que des tableaux d'Ozias Leduc disparaissent sous des couches de Sico comme à Coaticook.

TRIBUNE LIBRE

Le Père Noël existe

Mais oui, vous avez bien lu, le Père Noël existe et l'image que s'en font tous les hommes est fort près de la réalité.

Le Père Noël est simplement l'incarnation de l'un des plus grands mouvements d'amour, de paix, de joie et de fraternité sur notre terre.

Le Père Noël est aussi l'incarnation de l'espoir. Espoir qu'un jour tous les hommes se reconnaîtront comme frères, espoir qu'un jour tous mangeront à leur faim; espoir enfin qu'un jour cessera la violence faite aux femmes, aux enfants, aux aînés, à tous les faibles de notre monde. Alors, vous aussi croyez au Père Noël et répandez son Esprit. Croyons aussi à ce jour où tous les enfants de notre terre recevront la visite du Père Noël et continueront d'y croire toute leur vie.

Amour, paix, joie et fraternité à tous.

Lionel Gauvin
Rock Forest

Réflexions sur les manifestations

On n'a plus d'argent, les gens sortent avec leurs pancartes, les étudiants ne savent même pas pourquoi ils marchent, la baraque va casser, les assistés sociaux meurent. Enfin, j'exagère.

Nous avons tous abusé du système et maintenant nous refusons de payer. Nous savions qu'une économie de marché comme la nôtre ne peut qu'engendrer de tels désordres.

Avez-vous remarqué? C'est toujours la faute des autres. L'esprit de clocher des Québécois n'a pas changé: blâmer, culpabiliser.

Moi, ce que j'aime, et surtout en campagne électorale, c'est le sourire rassurant de nos politiciens. Qu'ils échouent à rétablir les choses me dérange moins que leur hypocrisie et leur esprit de clique. Alors, rentrons-leur dedans.

Guy Robert
Sherbrooke

Un simple merci signifie beaucoup

M. Mario Goupil

Je réagis à votre chronique du 11 décembre dernier au sujet de la dilapidation des fonds publics dans l'étude

canadienne sur la santé et le vieillissement. Je suis profondément déçu et indigné de votre ignorance et de votre mépris face aux personnes âgées qui ont généreusement participé à cette étude.

Une lettre de 90 cents ne constitue pas pour moi un gaspillage de fonds publics mais bien un investissement pour encourager ceux qui participent à faire avancer la recherche sur la maladie d'Alzheimer, souvent délaissée des deniers publics. Un simple merci signifie beaucoup pour la personne âgée qui le reçoit.

J'ose souhaiter que vos propos ne reflètent pas votre attitude envers les personnes âgées, groupe dans lequel vous allez vous retrouver bientôt.

Bien à vous,

France Frégeau
Sherbrooke

J'ai le droit de choisir

M. Jean Rochon
Ministre de la Santé
et des Services sociaux

Je refuse de cotiser au régime collectif d'assurance-médicaments. Je suis contre les médicaments. Je ne consomme pas et ne veux pas consommer de médicaments. De plus, je refuse de payer pour les consommateurs de médicaments.

J'encourage tous les gens en désaccord de s'abstenir d'adhérer à votre régime.

M. Rochon, donnez la liberté de choix d'adhésion, sans la pénalité du ministère du Revenu responsable de soutenir la cotisation, ou l'amende en cas de non-paiement.

La santé est essentiellement une responsabilité individuelle. En m'obligeant à cotiser à l'assurance-médicaments, vous offensez ma volonté et mes 20 années d'efforts non-médicaux pour vivre en bonne santé physique et psychique.

Je refuse la manipulation médicale du corps en déséquilibre, considéré comme mécanique et sans âme, bourré de drogues médicamenteuses, réparé avec des pièces de rechange (coeur, poumon, rein, etc.) ou agressé par des traitements-chocs. J'assume entièrement la responsabilité de ma santé. Ceci signifie:

- imaginer sainement ma vie et bannir de ma tête les suppositions de maladie;
- avoir la foi dans la sagesse et le pouvoir de guérison du corps et de l'esprit;
- guérir les causes des problèmes par une approche de mon choix, en l'occurrence, une approche énergie-esprit.

M. Rochon, je vous prie de me laisser la liberté de choisir. Je suis suffisamment mature pour assumer les conséquences de mes choix.

Elisabeth Roy
Sherbrooke



RÉPLIQUE

Tarif fixe ou selon l'utilisation pour le téléphone

M. Jacques Pronovost
Rédacteur en chef
La Tribune

La présente fait suite à un article publié dans votre édition du 11 décembre dernier, portant sur la campagne de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) contre les tarifs du service local d'affaires de Bell Canada.

Bell rejette les allégations de la FCEI à l'effet que les tarifs proposés

dans le nouveau service *LienTélécom* viseraient à favoriser les grandes entreprises au détriment des PME et des entreprises des régions.

La nouvelle structure tarifaire proposée par Bell pour ses clients d'affaires vise à rapprocher les tarifs du prix de revient, à harmoniser les prix des circuits et des lignes et à offrir aux clients deux options tarifaires: tarif fixe mensuel ou tarif à l'utilisation, au choix du client. Cette proposition vise tous les clients d'affaires de Bell, peu importe la taille de leur entreprise.

Le CRTC a approuvé à titre provisoire la première phase de la proposition de Bell qui vise essentiellement à rapprocher les prix payés du coût de revient pour la compagnie. Ainsi, les clients des groupes tarifaires où les coûts de production sont supérieurs aux prix ont connu depuis le 1er août

1996 une augmentation pour les lignes individuelles variant de 1,80 \$ à 6 \$ par mois, alors que d'autres clients possédant des lignes de standard dans des groupes tarifaires où les prix sont supérieurs aux coûts ont connu une baisse variant de 3,15 \$ à 15,55 \$.

Si le CRTC accepte la proposition de Bell dans son entier, les clients d'affaires auront le choix entre un tarif fixe et un tarif à l'utilisation. Pour le client moyen, l'option tarifée à l'utilisation pourrait se traduire par des économies mensuelles de 12 \$ par ligne par rapport au tarif fixe. La notion de choix est ici fondamentale.

Pour aider ses clients à faire un choix éclairé, Bell proposera, dans l'année précédant l'entrée en vigueur de ces tarifs, un relevé mensuel comparé de ce qu'il en coûterait selon chaque option.

Actuellement, les clients d'affaires paient jusqu'à 51,80 \$ par mois leurs lignes et 75,45 \$ leurs circuits Centrex, même si les premiers et les seconds jouent le même rôle. Dans le cadre du service *LienTélécom*, il n'y aurait pas de différence de prix entre les lignes et les circuits Centrex.

Bell tient à rappeler que la proposition tarifaire de *LienTélécom* n'a pas d'incidence sur ses recettes. La compagnie ne perdrait pas d'argent, et n'en ferait pas davantage en comparaison avec le tarif d'affaires actuel. Certains clients connaîtraient des baisses, d'autres des hausses, en fonction de ce qu'il en coûte réellement pour offrir le service.

Daniel Hansen
Directeur - Relations avec les médias
Bell

DOCUMENT

Le réseau de la santé et des services sociaux du Val Saint-François

Un grand pas en avant

NDLR: À l'instar des autres régions du Québec, le Val Saint-François doit adapter son réseau de santé et d'hébergement aux besoins du milieu et aux contraintes budgétaires. Dans une courte série de deux textes, le CLSC et CHSLD du Val Saint-François présente les grands paramètres de ces changements.

Comme vous le savez sans doute, les CLSC et les Centres d'hébergement de Windsor, Valcourt et Richmond sont maintenant fusionnés sous l'appellation de «CLSC et CHSLD du Val Saint-François». Cette fusion est le résultat d'une étude menée par le comité d'orientation de la MRC, qui avait le mandat de trouver la

meilleure organisation possible des soins de santé et des services sociaux pour l'ensemble du territoire.

Pourquoi transformer notre réseau de santé? Tout d'abord, et il ne faut pas se le cacher, c'est pour faire face aux compressions budgétaires imposées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. À elle seule, notre MRC doit assumer des réductions d'environ 365 000 \$, pour 1996-1997. Par ailleurs, le vieillissement de la population, le virage ambulatoire et le développement technologique donnent naissance à de nouvelles réalités auxquelles nous devons nous adapter. Vos besoins changent, le réseau change aussi.

Les services sauvegardés et même améliorés

Le comité d'orientation cherchait une façon d'assumer les compressions financières sans que les gens en ressentent trop les conséquences; c'est pourquoi une fusion des CLSC et des centres d'hébergement a été décidée. Nous avons choisi de couper dans les services administratifs et de ne pas toucher aux services à la clientèle.

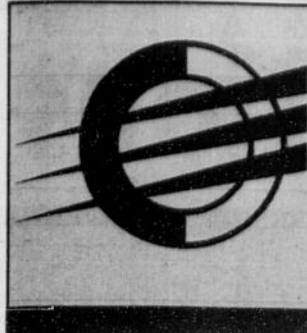
De plus, parce que notre MRC dispose de moins de ressources que d'autres, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie nous allouera du personnel professionnel supplémentaire (infirmières, intervenants sociaux et autres). Par conséquent, nous pourrions diminuer nos listes d'attente, combler vos besoins plus ra-

pidement et mettre sur pied de nouveaux programmes qui répondront encore mieux à vos attentes. Comme vous le voyez, la transformation du réseau s'avère très positive!

Nous croyons sincèrement que la restructuration du réseau se fera au profit de notre population. Le changement est grand et il se fera par étapes. Pas à pas, nous vous tiendrons au courant de nos orientations et de nos réalisations. Car plus que jamais, le réseau de la santé du Val Saint-François veut se rapprocher de ses gens.

Par Collette Pellerin pour le
CLSC et CHSLD du Val Saint-François

ADMINISTRATION	RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION	PUBLICITÉ	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur
				René Béluve Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur
					Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur
						Serge Nadeau Adjoint au directeur



La Chambre de commerce de la région sherbrookoise

LOCATION Pelletier
AUTOS • CAMIONS • MINIBUS

Depuis 10 ans, on véhicule l'excellence!

EST 1979, rue King Est Sherbrooke 566-0727

QUEST 4141, rue King Ouest Sherbrooke (Val Estrie) 822-4144

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Dany Lachance

Chers membres,

La fin de l'année 1996 est une occasion propice pour moi de vous partager mes souhaits quant aux perspectives économiques pour la nouvelle année.

La reprise économique et la baisse des taux d'intérêt nous permettent d'envisager l'année 1997 avec espoir. Les gens d'affaires de la grande région sherbrookoise devront, tout au long de la prochaine année, faire preuve d'optimisme et de dynamisme. L'aube de l'an 2000, nous nous devons d'unir notre courage et nos forces, afin de faire de cette nouvelle année, la base des années à venir. Au-delà des difficultés vécues par certaines entreprises, il faut garder en tête que nous possédons en région, des entreprises florissantes et que nous devons les reconnaître et les honorer.

La Chambre de commerce de la région sherbrookoise en collaboration avec la Chambre de commerce régionale de l'Estrie soulignera le succès de certaines de ces entreprises lors du Gala « Reconnaissances EstrieFF » 1997 qui aura lieu le 21 février prochain. Le thème de l'année et celui du Gala « FFReconnaissances EstrieFF » 1997 est: « FFTourné vers le mondeFF ». Revenons à nos sources et tournons-nous vers notre région, elle est une part importante de ce monde. Préparons celui de demain pour nos enfants, nos futurs entrepreneurs. Prenons conscience de nos réalisations régionales.

En terminant, je profite de ce temps de l'année pour souhaiter à tous les membres de la Chambre de commerce et à la population, un Temps des Fêtes empreint de joie et de paix. Que l'année 1997 comble vos désirs les plus chers.

Sincèrement,

Dany Lachance,
Présidente de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise

UN PETIT COUP DE POUCE AUX CUISINES COLLECTIVES



Dans le cadre de la «Semaine de la Chambre» qui se tenait en octobre dernier, une soirée sous le thème de la pauvreté a été organisée. La conférencière invitée était la députée de Sherbrooke, Mme Marie Malavoy. Les profits de cette soirée ont été remis à un organisme communautaire dont le nom fut tiré au sort parmi les organismes éligibles.

M. Gaston Bachand reçoit au nom de l'organisme «Les Cuisines Collectives» un chèque de Mme Jacinthe Dubé, membre du comité exécutif de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise et M. Paul Pronovost, membre du comité organisateur de l'activité.

Agenda

Le jeudi 9 janvier 1997, dès 7 h 30

Comité Contacts d'affaires
Déjeuner-conférence
Conférencier: M. Benoit Riendeau, CA
Directeur, Samson Bélair Deloitte & Touche

Sujet: Performance et succès:
la planification stratégique appliquée à l'individu.

Auberge Royale
1900, rue King Est, Sherbrooke
Coût: 8 \$ (taxes et service compris)

Le mardi 14 janvier 1997, dès 18 h

Coquetel du Nouvel An
Musée des Beaux-Arts de Sherbrooke
241, rue Dufferin
Coût: 20 \$ (taxes et service compris)

Cette année l'activité prendra la forme d'un rallye des arts!

Combien d'entre vous n'avez jamais eu l'occasion de visiter le Musée des Beaux-Arts? Profitez donc de cette occasion pour le faire, tout en vous amusant en suivant un parcours rempli de surprises favorisant les contacts d'affaires!

N'oubliez pas vos cartes d'affaires!

En collaboration avec Via Rail et la Brasserie Molson-O'Keefe, Bell, la Banque Nationale et Location Pelletier.

Le mercredi 22 janvier 1997, dès 19 h

Comité Forum Énergie
Soirée d'informations
Conférenciers:
M. Stéphane Bilodeau, ing. M.Sc.A.
Ingénieur, expert-conseil en efficacité énergétique pour le Groupe Énerstat inc. de Sherbrooke et chargé de cours en thermodynamique appliquée au dép. gén. méc. à l'Université de Sherbrooke. Participe au Groupe THERMAUS.
M. Patrick Brousseau, ing. jr. M.Sc.A.
Ingénieur-stagiaire, expert-conseil en systèmes thermiques pour le Groupe Énerstat inc. de Sherbrooke. Participe également au Groupe THERMAUS. Sujet: Ventilation et récupération d'énergie

À venir:

Le 5 février 1997, dès 7 h 30

Comité Aile-Jeunesse
Déjeuner-conférence
Sujet: L'impact d'Internet sur les stratégies en entreprises.

Le 11 février 1997, dès 7 h 30

Déjeuner-conférence
Conférencier-invité: M. André Donati, ing.
Directeur général
Société canadienne des postes, division du Québec

Le 12 février 1997

Souper-conférence
Conférencier-invité: M. Jean Perrault, maire de Sherbrooke

Le 21 février 1997

Gala «Reconnaissances Estrie» 1997
Delta Sherbrooke



CONCOURS

«RECONNAISSANCES ESTRIE» 1997

Le 16 décembre dernier, lors d'une conférence de presse, le président du Jury de sélection, M. Guy Lemire dévoilait les finalistes de chacune des catégories au concours «Reconnaissances Estrie» 1997. Ce concours, qui en est à sa cinquième édition, vise à reconnaître les entreprises qui se démarquent dans leur secteur d'activités et ce, dans la grande région estrienne.

Le lauréat de chacune des catégories sera connu le 21 février prochain, soir du Gala «Reconnaissances Estrie» 1997. M. Serge-Yves Beaulieu, président d'honneur du Gala 1997, invite toute la communauté d'affaires à participer à cette grande soirée. De plus, puisque le nombre de places est limité, M. Beaulieu suggère fortement à ceux qui souhaitent y participer de réserver tôt. Pour ce faire, veuillez communiquer avec la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, par téléphone au 822-6151 ou par télécopieur au 822-6156.

FÉLICITATIONS À TOUS LES FINALISTES!

Commerce de détail

Amecci inc., Rock Forest
Bureautique N. Maltais, Deauville
IGA - Fleurimont, Fleurimont

Entreprise agricole ou forestière

Ferme Jean-Noël Groleau Inc., Compton
Ferme lune de miel Enr., Stoke
Quebec Balsams Export Inc., North Hatley

Entreprise de services

Bingo Publicité Inc., Sherbrooke
Imacom Image Communication Visuelle Inc., Sherbrooke
Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise, Sherbrooke

Jeune entreprise

Auberge Au Lion d'Or, Orford
Bingo Publicité Inc., Sherbrooke
Boiserie IMPERIAL Woodcraft (9022 3751 Qc), Cookshire

Secteur manufacturier - grande entreprise

Beloit Canada Ltée/Ltd, Sherbrooke
Techno Caoutchouc Inc., Rock Forest
Wulftec International Inc., Ayer's Cliff

Secteur manufacturier - petite entreprise

Imprimerie Précigrifik Inc., Sherbrooke
Infotech, Sherbrooke
Laserpro, Sherbrooke

REMERCIEMENTS AU JURY DE SÉLECTION

Le Jury de sélection s'est réuni le 12 décembre dernier et la tâche n'a pas été facile! Plus d'une cinquantaine de candidatures ont été analysées et toutes présentaient des dossiers d'une grande qualité. Par rapport aux années précédentes, il y a eu une nette augmentation des candidatures reçues dans la catégorie «jeune entreprise». Avec la situation économique difficile, c'est un signe que les jeunes entreprises de notre région se portent bien.

Président du jury

Monsieur Guy Lemire, Centre bancaire CIBC

Membres du jury

Monsieur Denis Bélanger, Banque de HongKong du Canada

Monsieur Jean-Pierre Mathieu, Banque de Montréal

Monsieur Julien Marceau, Banque Nationale du Canada

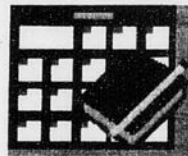
Monsieur Richard Millette, Banque Royale du Canada

Monsieur Michel Caron, les Caisses Desjardins du Sherbrooke Métropolitain

Monsieur Paul Kirouac, Groupe Mallette Maheu

Monsieur Maurice Distéfano, Raymond, Chabot, Martin, Paré

Monsieur Réal Couture, Samson Bélair Deloitte & Touche



L'AGENDA PUBLIC

Vous organisez une activité, une conférence de presse ou autres?
Vous voulez savoir s'il y a d'autres activités le même jour et à quelle heure?
Informez-vous à la Chambre de commerce de la région sherbrookoise et inscrivez votre activité!

Vous vous assurez ainsi d'une meilleure planification de vos activités et contribuerez aussi au succès de celles-ci!

Profitez de notre offre de lancement (aucun frais d'inscription jusqu'au 28 février 1997 et ce, pour toutes les activités qui se tiendront avant cette date).

Par la suite, vous pourrez choisir un tarif annuel ou à la pièce. Pour plus d'informations concernant la tarification et les procédures à suivre pour vous inscrire, communiquez à la Chambre de commerce de la région sherbrookoise au 822-6151.

FORUM ÉCO-TRUCS

Comment réaliser des économies?
Le Comité Forum Énergie Estrie, de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, vous propose de réduire votre facture d'énergie, d'éliminer le gaspillage d'énergie et de participer à la protection de l'environnement.

Trucs pour économiser
Le chauffage représente à lui seul, presque 50% de votre facture d'énergie. En changeant quelques habitudes, vous serez en mesure de réaliser des économies appréciables.

- Régler, manuellement ou à l'aide d'un thermostat programmable, la température des locaux habitables à 17° C la nuit et à 20° C le jour;
- Abaisser la température du thermostat de votre vestibule à 15° C; dans les pièces inoccupées, abaisser la température à environ 10° C et fermer la porte;
- Abaisser la température des pièces de 3° C à 6° C lorsque vous quittez la maison ou votre appartement pour plus de deux heures. À votre retour, il suffira de peu de temps pour rétablir une température agréable.

L'infiltration d'air froid et les fuites d'air chaud peuvent constituer jusqu'à 35% des pertes de chaleur de la maison. Donc, toutes les ouvertures dans l'enveloppe extérieure de la maison (tuyaux, conduits, portes, fenêtres) doivent être calfeutrées car c'est là que nous trouvons les risques de pertes de chaleur les plus élevées. Dans le cas d'un calfeutrage excessif, nous vous recommandons l'installation d'un échangeur d'air avec récupérateur d'énergie.

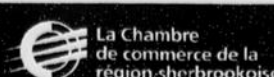
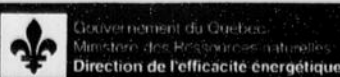
L'eau chaude représente 20% de notre facture d'électricité. Il est important de vérifier et de corriger au besoin l'étanchéité des robinets. Un robinet qui fuit, à raison d'une goutte à la seconde, vous fait gaspiller 27 litres d'eau chaude par jour, ce qui coûte au bas mot 35 \$ par année. Entourez les canalisations d'eau chaude avec une gaine isolante ou d'un matériau isolant en fibre de verre. Si vous partez pour plus d'une semaine, coupez l'alimentation électrique du chauffe-eau. Ne faites fonctionner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est plein.

Des Fêtes toutes aussi brillantes!
Pour conserver l'esprit des Fêtes, tout en économisant l'énergie, utiliser des petites ampoules en forme de bougie et une minuterie qui allume et s'éteint automatiquement quelques heures pendant la soirée. Assurez-vous que votre minuterie et vos ampoules sont approuvées par l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Pour en savoir davantage sur la façon de réaliser des économies, composez le 1-800-ÉNERGIE.

Source: Hydro-Guide produit par Hydro-Québec

Gilles St-Hilaire,
Ville de Sherbrooke



Nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes!

Au nom des membres du conseil d'administration et de la permanence de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, nous vous souhaitons un joyeux Temps des Fêtes et une très belle année 1997!

Une maison inondée de décorations

Steve BERGERON

Sherbrooke

Chaque mois de décembre, c'est immanquable. Que l'on descende la rue Denault ou que l'on sorte du pont Jacques-Cartier direction sud, impossible de ne pas s'exalter devant les magnifiques et imposantes décorations qui inondent la maison du 1171

rue Laval, au coin de Denault.

Et croyez-le ou non, c'est ainsi depuis 42 ans. Depuis que Frédéric Marquis vit dans cette maison et qu'il a décidé, un beau jour, pour faire plaisir à ses cinq enfants, d'user de ses mains de magicien pour créer telle splendeur.

«Aujourd'hui, ce sont mes huit petits-enfants qui trouvent ça beau. Il y a toujours plein de gens qui s'arrêtent

devant la maison. Ils amènent leurs enfants et ils prennent des photos.»

Avant, Frédéric Marquis, qui a travaillé pendant plus d'une décennie dans l'entretien ménager, consacrait ses soirées et fins de semaine d'automne à préparer ce quasi-décor de théâtre de Noël. Aujourd'hui, à 73 ans, il en fait une des principales activités de sa retraite.

«C'est toujours différent d'une an-



Imacom-Daguerre, Martin Blache

Pour Noël 1996, Frédéric Marquis a fait de sa maison le royaume du père Noël. Son balcon est devenu celui de la mère Noël, qui, flanquée de deux angéliques lutins, dit *bye! bye!* à son mari qui part pour sa tournée... en avion.

née à l'autre. Je commence par trouver mon idée, et ensuite, je pars. L'an dernier, c'était une chambre d'enfant. Il me faut environ deux mois et demi pour tout monter.»

con est devenu celui de la mère Noël, qui, flanquée de deux angéliques lutins, dit *bye! bye!* à son mari qui part pour sa tournée... en avion.

«Tout le monde est moderne aujourd'hui. Alors j'ai décidé que mon père Noël ferait sa distribution de cadeaux en avion», explique M. Marquis en riant.

Le retraité fait tout, vraiment tout, de A à Z. Même les mannequins. C'est lui qui les rembourre, les peint, les habille. Il cloue les lattes de bois et use même de papier mâché. «Une des mes filles m'a déjà donné un coup de main pour la couture», concède-t-il.

Certaines années, il a déboursé entre 300 et 400 \$ pour payer tout le matériel nécessaire.

Père Noël moderne

Pour Noël 1996, Frédéric Marquis a fait de sa maison le royaume du père Noël. Son bal-

Même que c'est lui qui installe aussi les jeux de lumières dans les grands arbres qui entourent sa maison. «Je monte au deuxième étage pour ça. Tout le monde a peur que je tombe. Mais je m'arrange.»

employez

toutes nos ressources...

mbanx^{mc} 1 800 473-9960

Le mode bancaire complet par téléphone, télécopieur, GA et PC

77875

RABAIS 30-50% CHEZ SEARS

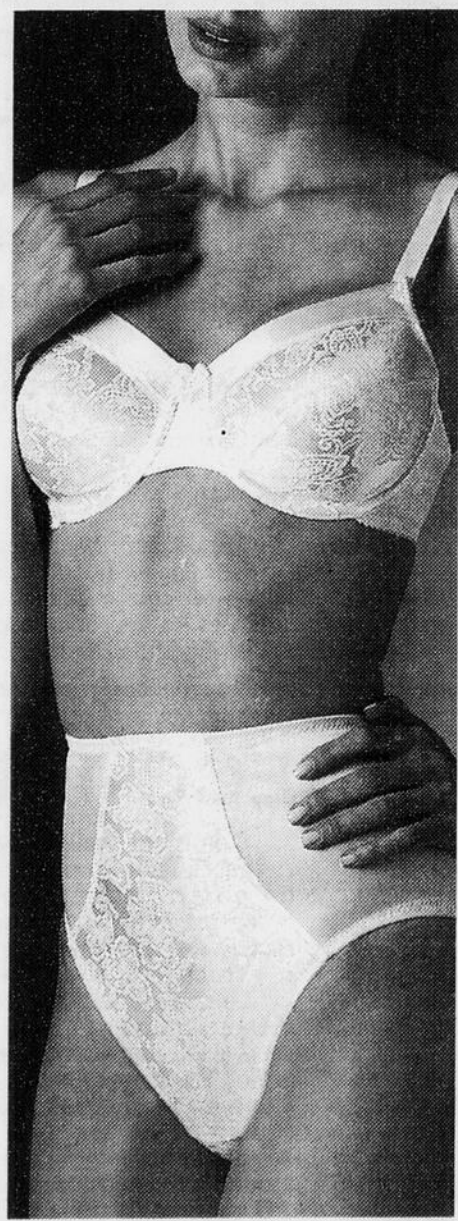
CHOIX DE SOUTIENS-GORGE ET CULOTTES



WonderBra^{MD}
N° 2404. Sears ord. 30\$-32\$. Ch. 21\$ à 22,40



WonderBra^{MD}
N° 2620. Sears ord. 30\$-32\$. Ch. 51\$ à 19,20



WonderBra^{MD}
N° 7407. Sears ord. 30\$-32\$. Ch. 21\$-22,40



WonderBra^{MD}
N° 2418. Sears ord. 27\$-29\$. Ch. 18,90 à 20,30



WonderBra^{MD}
N° 2890. Ord. 30,50-32,50. Ch. 18,30 à 19,50



WonderBra^{MD}
N° 8207. Sears ord. 32\$-33\$. Ch. 22,40 à 23,10



Playtex^{MD}
N° 4844. Sears ord. 33\$-34\$. Ch. 19,80 à 20,40



Playtex^{MD}
N° 4231. Ord. 30,50-31,50. Ch. 21,35 à 22,05



Culotte Playtex^{MD}
N° 986. Ord. 12,50-13\$. Ch. 6,25 à 6,50



Playtex^{MD}
N° 2422. Ord. 30,50-31,50. Ch. 21,35 à 22,05



Playtex^{MD}
N° 4002. Sears ord. 24\$-25\$. Ch. 12\$ à 12,50



Vogue Bra^{MD}
N° 1860. Ord. 24,50-25,50. Ch. 14,70 à 15,30



Warner's^{MD}
N° 1244. Sears ord. 28,50. Ch. 17,10



Warner's^{MD}
N° 2544. Sears ord. 30,50. Ch. 21,35



Vogue Bra^{MD}
N° 2060. Ord. 14,50-15,50. Ch. 8,70 à 9,30



Vogue Bra^{MD}
N° 7353. Sears ord. 24\$. Ch. 16,80



Warner's^{MD}
N° 1544. Sears ord. 30,50. Ch. 21,35



Daisyfresh^{MD}
N° 2954. Sears ord. 26\$. Ch. 18,20



Culotte Daisyfresh^{MD}
N° 6680. Ord. 14,50-15,50. Ch. 8,70 à 9,30



Daisyfresh^{MD}
N° 7353. Sears ord. 20\$-21\$. Ch. 14\$ à 14,70

Laissez-nous vous aider à trouver la bonne taille.

Sears est le seul magasin à rayons au Canada à vous offrir les services de spécialistes.

Renseignez-vous au rayon de la mode intime.
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

ÇA, C'EST SEARS AUJOURD'HUI

RÉCLAME EN VIGUEUR DU SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1996 AU DIMANCHE 12 JANVIER 1997

dans la limite des stocks disponibles. Le choix peut varier selon les magasins.

SEARS
Attendez-vous à plus

Copyright 1996, Sears Canada Inc.

26150

Les ambulanciers pourront toucher leur hausse de salaire

Sherbrooke (FG)

Tout risque de situation de conflit au sein du service ambulancier est maintenant écarté d'ici le 31 mars 1998: le dossier de l'augmentation salariale du personnel est réglé.

La Régie régionale de l'Estrie vient en effet d'entériner l'entente en vue du versement d'un montant de 100 000 \$ couvrant pour la fin de la présente année budgétaire et de 275 000 \$ pour la prochaine année aux employés des huit entreprises ambulancières couvrant l'Estrie.

Comme l'a expliqué le responsable, Normand Couture, chef du service des ressources financières externes à la Régie régionale, cette affaire constituait un irritant. C'est que les balises de

la convention ont été négociées à la grandeur du Québec mais les entrepreneurs n'avaient pas les sommes pour couvrir le coût des augmentations.

La Régie régionale, par son fonds de réallocation provenant de compressions ailleurs dans le réseau, a déchargé les montants requis; «C'est sûr que tant que cette entente n'avait pas été ratifiée, les entrepreneurs étaient nerveux», a noté M. Couture, précisant que l'enveloppe représente du salaire puisque le reste du budget des opérations (achat de véhicule, fournitures, frais de loyer et autres) est gelé depuis 1992.

Le pdg de Sécurité de l'Estrie, Antoine Fabi, qui représente la plus grosse entreprise ambulancière de la région, n'a pas caché lui non

plus sa satisfaction. «C'est sûr que ça nous soulage... Mais il n'y a pas de quoi se pêter les bretelles; ça fait plus que quatre ans que les budgets pour toutes les autres dépenses que salariales sont gelées. Et le coût de la vie, il augmente pendant ce temps-là», a-t-il fait valoir.

Néanmoins, il a précisé que la qualité et quantité de service ne sera pas affectée.

En Estrie, le service de transport par ambulance totalise un budget d'environ 7,5 millions \$ dont un peu plus de 4,5 millions \$ en salaires.

ERRATUM

Dans la circulaire PJC Jean Coutu valide du 14 au 20 décembre 1996, à la page 1, la photo de l'article suivant est erronée et le texte aurait dû se lire comme suit:

BRAUN MICRON
Rasoir pour hommes non rechargeable

Modèle #105

39,99*

Toutes nos excuses à notre clientèle.



26831

MISE AU POINT

Dans la circulaire SEARS AUJOURD'HUI en vigueur du 21 au 24 décembre 1996 et distribuée le 20 décembre 1996, veuillez noter qu'à la page 2 pour l'article «CERTAINS PULLS POUR FEMMES», offerts à 30% de rabais, l'illustration est inexacte. À la page 10, le chasseur-neige CRAFTSMAN 10 HP N° 52650 en solde 1299,99 n'est pas disponible.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

26816

JEAN-LUC MONGRAIN A CHOISI SA RADIO

CHLT 630
RADIO MÉDIA

de 8 h à 20 h

26816